



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

QUELLES SOLUTIONS APRÈS LE SÉISME EN HAÏTI ?

*Une enquête auprès des
déplacés internes (avril 2012)*

Youssef Courbage, BRIDES
Frantz Fortunat, BRIDES
Pierre Guedj, BRIDES
Thibaut Jaulin, MPC-EUI



© CIM 2010 - MHFD454 (Photo: Mark Turner)

Rapport de recherche

ACPOBS/2013/PUB03



Une initiative du Secrétariat ACP,
financée par l'Union européenne.

mise en œuvre par l'OIM et avec le soutien financier de la Suisse,
le OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA.



Fonds de l'OIM pour le
développement
Dix milliards de francs suisses en
appui à l'UNFPA pour migrer



2013

L'Observatoire ACP sur les migrations

L'Observatoire ACP sur les migrations est une initiative du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), financée par l'Union européenne, mise en œuvre par l'Organisation Internationale pour les migrations (OIM), à la tête d'un consortium de 15 partenaires, et avec le soutien financier de la Suisse, de l'OIM, du Fonds de l'OIM pour le développement et du UNFPA. Établi en 2010, l'Observatoire ACP sur les migrations est une institution visant à produire des données sur les migrations sud-sud à destination des migrants, de la société civile et des décideurs politiques et à renforcer les capacités de recherche dans les pays ACP, dans le but d'améliorer la situation des migrants et de resserrer les liens entre migration et développement.

L'Observatoire a été créé pour favoriser le déploiement d'un réseau d'institutions de recherche et d'experts sur les migrations. Des activités ont été lancées dans 12 pays pilotes et seront progressivement étendues à d'autres pays ACP intéressés. Les 12 pays pilotes sont l'Angola, le Cameroun, Haïti, le Kenya, le Lesotho, le Nigeria, la République démocratique du Congo, la République unie de Tanzanie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, le Sénégal, le Timor-Leste et Trinité-et-Tobago.

L'Observatoire a lancé des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives à la problématique des migrations sud-sud et du développement. A travers ces activités, l'Observatoire ACP cherche à adresser les nombreux enjeux de plus en plus incontournables pour le Groupe des États ACP dans le cadre des liens migration/développement. Les documents et produits des recherches, ainsi que les manuels pour le renforcement des capacités, sont accessibles gratuitement sur le site Internet de l'Observatoire (www.acpmigration-obs.org). Les futures publications et informations sur les activités de l'Observatoire seront mises en ligne.

© 2013 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

© 2013 Observatoire ACP sur les migrations

Document préparé par Youssef Courbage (BRIDES), Frantz Fortunat (BRIDES), Pierre Guedj (BRIDES) et Thibaut Jaulin (MPC-EUI). Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Le contenu de la publication relève de la seule responsabilité des auteurs et ne peut aucunement être considéré comme reflétant le point de vue du Secrétariat du Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), de l'Union européenne, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) et des autres membres du Consortium de l'Observatoire ACP sur les migrations, de la Suisse ou du UNFPA.

Tous droits réservés. Aucune partie du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme que ce soit ni par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, l'enregistrement ou autrement, sans le consentement écrit préalable de l'éditeur.



ACP OBSERVATORY ON MIGRATION
OBSERVATOIRE ACP SUR LES MIGRATIONS
OBSERVATÓRIO ACP DAS MIGRAÇÕES

QUELLES SOLUTIONS APRÈS LE SÉISME EN HAÏTI ?

*Une enquête auprès des déplacés internes
(avril 2012)*

Youssef Courbage, BRIDES
Frantz Fortunat, BRIDES
Pierre Guedj, BRIDES
Thibaut Jaulin, MPC-EUI

Résumé

En janvier 2013, trois années après le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010, 347 000 personnes vivent encore dans les camps. Les conditions de vie y sont très difficiles, *a fortiori* sur la longue durée, principalement du fait des risques sanitaires, de l'insécurité, de l'absence de ressources, du risque d'expulsion. Les programmes de relogement (abris temporaires, reconstruction/réhabilitation de maisons, aides financières au loyer) sont complexes à mettre en œuvre et ne répondent pas toujours aux besoins des familles déplacées.

Dans ce contexte, l'enquête sur le développement humain et les droits des déplacés commissionnée par l'Observatoire ACP sur les migrations vise à comparer les conditions de vie des ménages dans les camps avec celles de ménages relogés et celles d'un groupe témoin. L'enquête met ainsi en évidence le double phénomène de paupérisation et de sélection *par le bas* des ménages dans le camp et montre que le relogement se traduit par l'amélioration significative des conditions de vie. Toutefois, l'enquête souligne que la situation des relogés reste fragile, notamment du fait que ces derniers doivent assumer des dépenses plus importantes que les autres groupes et que l'ensemble de ces groupes font face à des problèmes de surencombrement et d'accès aux services de base.

Sur la base de ces résultats, ce rapport recommande de poursuivre la fermeture des camps, à condition que les familles concernées bénéficient de programmes de relogement qu'il faut impérativement développer, en s'assurant de leur viabilité et de leur adaptation aux besoins des familles concernées. Ces dernières doivent également bénéficier d'un suivi systématique et régulier. Par ailleurs, le rapport insiste sur la nécessité de promouvoir l'emploi et l'accès à la propriété parmi les déplacés et les relogés, et de soutenir et organiser le développement urbain dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

Table des matières

Listes des acronymes	vii
Listes des tableaux, graphiques et carte.....	ix
Résumé analytique.....	xiii
Executive summary	xv
Resumo ejecutivo	xvii
1. Introduction	1
1.1 Contexte	1
1.2 Objectifs et finalités du projet.....	4
2. Méthodologie.....	7
2.1 Le plan de sondage.....	7
2.2 Les instruments de l'enquête	8
2.3 La sélection, le recrutement et la formation des enquêteurs et superviseurs	8
2.4 Le pré-test et l'enquête pilote	8
2.5 La collecte, la saisie des données et l'apurement de la base de données	9
2.6 Analyse des résultats préliminaires.....	9
3. Revue de la littérature sur les déplacés internes en Haïti	11
4. Analyse des résultats	19
4.1 Caractéristiques démographiques et socio-économiques	19
4.2 Revenus et dépenses.....	28
4.3 Logement	32
4.4 Santé	35
4.5 Sécurité et capital social.....	37
5. Conclusion et recommandations	41
6. Bibliographie	45
7. Annexes.....	49

Listes des acronymes

ACTED	Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement
BIT	Bureau international du travail
BRIDES	Bureau de Recherche en Informatique et Développement Economique et Social
CCCM	Camp Coordination and Camp Management - Groupe de gestion et coordination des camps
CCN	Conseil Consultatif National (Haïti)
DTM	Displacement Tracking Matrix - Matrice de suivi des déplacements
FNUAP	Fond des Nations unies pour la Population
HDS	Haïti Data Service (HDS)
HTG	Gourde haïtienne
IASC	Inter-Agency Standing Committee - Comité permanent inter- organisations
IHSI	Institut Haïtien de Statistiques et d'Informatique
IUE	Institut Universitaire Européen
MPC	Migration Policy Center - Centre de politiques migratoires
OCB	Organisations communautaires de base
OI	Organisations internationales
OIM	Organisation internationale pour les migrations
ONG	Organisations non gouvernementales
OXFAM	Oxford Committee for Famine Relief
PDNA	Post-Disaster Needs Assessment - Evaluation des besoins post- catastrophes
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
UNOPS	United Nations Office for Project Services – Bureau des Nations unies pour les services d'appui aux projets

Listes des tableaux, graphiques et carte

Carte

Carte 1 : Densité de population en Haïti et épïccentre du séisme du 12 janvier 2010

Graphiques

Graphique 1 : Ménages dont le chef est une femme (en %)

Graphique 2 : Statut matrimonial des chefs de ménage par sexe (en %)

Graphique 3 : Taille moyenne du ménage, nombre moyen d'enfants et d'adultes dans le ménage

Graphique 4 : Niveau d'instruction des chefs de ménage par sexe (en %)

Graphique 5 : Scolarisation des enfants de 5 à 18 ans par sexe (en %)

Graphique 6 : Source principale de revenu (en %)

Graphique 7 : Origine principale des revenus du ménage (en %)

Graphique 8 : Souscription d'un type de crédit pendant ces 26 derniers mois (en %)

Graphique 9 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le logement (en HTG et en %)

Graphique 10 : Ménages selon le statut d'occupation dans le logement (en %)

Graphique 11 : Nombre moyen de personnes dans les logements d'une seule pièce

Graphique 12 : Premiers enfants de moins de 5 ans vaccinés (en % et selon le type de vaccin)

Graphique 13 : Connaissance de cas de choléra dans l'environnement immédiat (en %)

Graphique 14 : Perception du niveau de sécurité

Graphique 15 : Perception de l'évolution du niveau de sécurité

Graphique 16 : Mode de résolution des conflits

Tableaux¹ (annexe 3)

Caractéristiques socio-démographiques

- Tableau 1 : Chefs de ménage selon le sexe et l'âge
- Tableau 2 : Chefs de ménage selon le sexe, l'âge, et le statut matrimonial
- Tableau 3 : Ménages selon le nombre de personnes par ménage
- Tableau 4 : Ménages selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans
- Tableau 5 : Ménages selon le nombre de naissances vivantes depuis le 12/01/2010 et l'âge actuel de la mère
- Tableau 6 : Ménages selon le nombre de décès depuis le 12 janvier 2010, par sexe
- Tableau 7 : Chefs de ménage selon le sexe, l'âge, le niveau d'instruction
- Tableau 8 : Ménages selon la scolarisation des enfants de 5 ans à 18 ans, par sexe
- Tableau 9 : Ménages selon la raison principale de non-scolarisation de leur(s) enfant(s)
- Tableau 10 : Chefs de ménage selon le sexe, l'âge, le statut d'occupation
- Tableau 11 : Chefs de ménage selon qu'ils ont une profession, par sexe
- Tableau 12 : Chefs de ménages selon le département de naissance
- Tableau 13 : Ménages selon le nombre d'émigrants depuis le 12/01/2010, par sexe et âge
- Tableau 14 : Ménages selon la raison de départ du dernier logement

Revenus et dépenses

- Tableau 15 : Ménages selon la principale source de revenus, par type de source
- Tableau 16 : Ménages selon la principale source de revenus, par origine de la source
- Tableau 17 : Ménages selon la souscription ou non d'un crédit après le 12/01/2010
- Tableau 18 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le logement (en HTG)

1 « Chefs de ménage » et « Ménages » sont équivalents dans la mesure où le questionnaire a été adressé exclusivement aux chefs de ménage. L'une ou l'autre expressions sont utilisées selon l'objet du tableau (caractéristiques personnelles ou caractéristiques du ménage).

- Tableau 19 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour l'alimentation (en HTG)
- Tableau 20 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour les transports (en HTG)
- Tableau 21 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le téléphone (en HTG)
- Tableau 22 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour la scolarité (en HTG)
- Tableau 23 : Ménages selon le revenu mensuel nécessaire pour subvenir aux besoins (en HTG)

Logement

- Tableau 24 : Ménages selon le statut d'occupation dans le logement
- Tableau 25 : Ménages selon le type de logement
- Tableau 26 : Ménages selon les parois du logement
- Tableau 27 : Ménages selon le nombre de pièces du logement
- Tableau 28 : Ménages selon le nombre de personnes par pièce
- Tableau 29 : Ménages selon l'accès aux services de base et la possession d'équipements ménagers
- Tableau 30 : Ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau courante
- Tableau 31 : Ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau potable
- Tableau 32 : Ménages selon le mode principal d'évacuation des déchets
- Tableau 33 : Ménage selon l'existence d'un système de drainage des eaux usées
- Tableau 34 : Ménages selon le type de sanitaires

Santé

- Tableau 35 : Ménages selon le type d'institution médicale fréquentée
- Tableau 36 : Ménages selon la vaccination des enfants de moins de 5 ans, par type de vaccin
- Tableau 37 : Ménages selon le lieu de naissance du dernier-né
- Tableau 38 : Ménages selon le suivi de soins prénatals ou non par la mère lors de sa dernière grossesse

- Tableau 39 : Ménage selon les moyens de se protéger du choléra
- Tableau 40 : Chefs de ménage selon la connaissance de cas de choléra dans l'environnement immédiat

Sécurité et capital social

- Tableau 41 : Chefs de ménage selon leur perception du niveau de sécurité dans la communauté
- Tableau 42 : Chefs de ménage selon leur perception du niveau de sécurité actuelle par rapport à la période précédant le 12/01/2010
- Tableau 43 : Chefs de ménage selon le mode de résolution des conflits
- Tableau 44 : Chefs de ménage selon la principale source d'information sur les problèmes de la communauté
- Tableau 45 : Chefs de ménage selon leur participation ou non aux dernières élections présidentielles, par sexe
- Tableau 46 : Chefs de ménage selon la possession ou non d'une carte nationale d'identité, par sexe
- Tableau 47 : Chefs de ménage selon l'évaluation du degré d'impact des OCB
- Tableau 48 : Chefs de ménages selon l'évaluation des rapports entre la communauté et les ONG
- Tableau 49 : Chefs de ménage selon leur connaissance d'une organisation de défense des droits dans la zone

Résumé analytique

Le tremblement de terre qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 a été extrêmement meurtrier et dévastateur dans l'aire métropolitaine de la capitale Port-au-Prince ; en particulier en raison de l'étendue des bidonvilles (et du non-respect des normes antisismique). Le nombre de morts est généralement estimé à 220 000, celui des blessés à 300 000, et celui des déplacés à 1,5 million. Si le nombre de déplacés dans les camps a rapidement baissé entre l'été 2010 et le printemps 2011, 347 000 personnes vivent aujourd'hui encore dans 450 camps, trois ans après le tremblement de terre (OIM, 2013).

Les conditions de vie dans les camps sont très difficiles, *a fortiori* sur la longue durée, du fait de problèmes d'hygiène (choléra), de sécurité (agressions sexuelles), de fragilité des tentes, de risque d'expulsion, et d'absence de ressources. Parallèlement, les programmes de relogement (abris temporaires, reconstruction/réhabilitation de maisons, aides financières au loyer) sont complexes à mettre en œuvre et ne répondent pas toujours aux besoins des familles déplacées.

Sur la base des besoins en matière de recherche identifiés par le Conseil consultatif national (CCN) en Haïti, l'Observatoire ACP sur les migrations (Observatoire ACP par

la suite) a commissionné une étude sur le développement humain et les droits des déplacés. Le Migration Policy Center (MPC) de l'Institut Universitaire Européen (IUE ; Italie), membre du consortium de l'Observatoire ACP, a été chargé de la coordination scientifique de ce projet et le Bureau de Recherche en Informatique et Développement Economique et Social (BRIDES), basé à Port-au-Prince, a été sélectionné pour mener une enquête auprès des personnes déplacées suite à un appel d'offres.

Cette enquête, menée en mars/avril 2012, vise à comparer les conditions de vie des ménages dans les camps avec celles de ménages relogés et celles d'un groupe témoin. Elle porte particulièrement sur le camp de Sainte-Thérèse (Pétion-Ville), sur un échantillon de ménages relogés qui résidaient dans les camps de la Place Boyer et de la place Saint-Pierre (Pétion-Ville) et sur un échantillon de ménages témoins vivant dans le voisinage immédiat du camp de Sainte-Thérèse.

Tout d'abord, l'enquête met en évidence le double phénomène de paupérisation et de sélection *par le bas* des ménages dans le camp et montre que le relogement se traduit par l'amélioration des principaux indicateurs socio-économiques.

L'enquête révèle notamment que les conditions de logement, très difficiles pour les ménages dans les camps, s'améliorent avec le relogement, y compris la perception de la sécurité. Toutefois, les résultats indiquent également que les relogés et le groupe de contrôle font face à des problèmes importants de surencombrement (nombre moyen de personnes par pièce) et de défaillance des services de base (eau courante, assainissement, collecte des déchets).

Par ailleurs, l'enquête indique que la situation des relogés reste fragile. Ainsi, si le relogement se traduit par une baisse du chômage, ce résultat peut cacher des formes de sélection *par le haut* des relogés (si le retour à l'emploi est la *cause* du relogement) et des formes déguisées de chômage. De plus, l'enquête montre que les relogés font face à des dépenses plus importantes que les autres groupes, non seulement pour le logement, mais également pour l'alimentation ou le transport. Ces résultats soulignent le risque de paupérisation des relogés, avec un risque d'expulsion des locataires de leur logement, une fois que l'aide financière dont ils ont bénéficié est épuisée.

Sur la base de ces résultats, les auteurs du rapport suggèrent de développer massivement les programmes de relogement, en s'assurant qu'ils sont viables et adaptés aux besoins des familles concernées, et de mettre en place un suivi systématique et régulier des familles relogées. Parallèlement, la fermeture des camps doit être poursuivie, à condition que les familles concernées bénéficient de solutions de relogement. Il est cependant important de souligner que les programmes d'aide dans les camps doivent être maintenus tant que ces derniers ne sont pas fermés.

Par ailleurs, il est indispensable de promouvoir l'emploi, notamment à travers la formation et l'accès à la propriété, en facilitant l'accès au crédit, parmi les déplacés et les relogés. Enfin et surtout, le développement urbain doit être soutenu et organisé, en particulier la construction de logements aux normes antisismiques et le développement des infrastructures et services publics dans les quartiers (eau et assainissement, collecte des déchets, transports publics, etc.).

Executive summary

The earthquake that struck Haiti on 12 January 2010 had a hugely devastating impact on the country, claiming numerous lives in the metropolitan area of the capital Port-au-Prince. The reasons for the high death toll include wide-spread shanty town areas and failure to meet earthquake resistance standards. Approximately 220,000 were killed, 300,000 injured and 1.5 million displaced. Although the number of displaced persons residing in the camps was significantly reduced between the summer of 2010 and the spring of 2011, 347,000 people still remain in 450 camps today, three years after the earthquake (IOM, 2013).

Living conditions in the camps remain difficult, especially after such a long period, due to poor hygiene (cholera), the security situation (sexual assaults), the poor condition of the tents, the risk of eviction, and a lack of resources. Meanwhile, rehousing programmes (temporary shelters, home reconstruction/rehabilitation, rent subsidies) are complicated to implement and do not always cater to the needs of the displaced families.

The research needs, identified by the National Consultative Committee (NCC) in Haiti, prompted the ACP Observatory on Migration (hereafter ACP Observatory) to commission a

survey on human development and the rights of displaced persons. The Migration Policy Centre (MPC) of the European University Institute (EUI), based in Italy, a member of the ACP Observatory Consortium, was tasked with the project's scientific coordination and the Bureau of Research in Computer Science and Economic and Social Development (BRIDES), based in Port-au-Prince, was selected through a call for tenders to conduct a survey amongst displaced persons.

Carried out in March and April 2012, the survey sought to compare the household living conditions in the camps with the conditions of the rehoused population and the experiences of a control group. The study focused in particular on the Sainte-Thérèse (Pétion-Ville) camp, on a sample of rehoused households, which formerly lived in the Place Boyer and the Place Saint-Pierre (Pétion-Ville) camps, and on a sample of the control group households living in the immediate vicinity of the Sainte-Thérèse camp.

The survey, first of all, highlights the concurrence of impoverishment and *bottom-up* selection of households in the camp, while demonstrating that rehousing policies lead to an improvement of the main socioeconomic indicators. The survey

shows in particular that the dire housing conditions in the camps improve with rehousing, including the perception of security. The findings nonetheless, reveal the extent to which the rehoused population and the control group face major overcrowding problems (average number of people per room) and poor basic services (running water, sanitation, waste collection).

The survey also reports that the situation in which the relocated people are living remains precarious. The level of unemployment may have dropped in the wake of the rehousing process. Nevertheless, this improvement may reflect *top-down* selection processes of the rehoused population (when reemployment is *the cause* of rehousing) and concealed forms of unemployment. The survey shows that the rehoused population faces more expenses than the other groups, not only for housing but also for food and transportation. The findings underline the risk among the rehoused population of impoverishment and eviction from their homes once the financial aid they receive runs out.

Based on the above findings, the authors of the report recommend large-scale rehousing programmes that are both viable and tailored to the needs of the targeted families. They also call for a system to be put in place for ensuring that rehoused

families are monitored on a systematic and regular basis. Meanwhile, the closure of camps should continue, provided affected families can qualify for rehousing options. It is important, however, for aid programmes in the camps to be maintained until they are shut down.

A reference is also made to the importance of promoting employment, particularly on the basis of training and home ownership, through easier access to credit for displaced and rehoused populations. Lastly, and most importantly, urban development must be supported and organised, in particular the construction of homes meeting earthquake resistance standards and the development of infrastructure and public services in the neighbourhoods (water and sanitation, waste collection, public transport, etc.).

Resumo executivo

O sismo que atingiu o Haiti em 12 de fevereiro de 2010 foi extremamente mortífero e devastador na zona metropolitana da capital Port au Prince, devido em particular à grande extensão dos bairros de lata (e ao não cumprimento das normas antissísmicas). Segundo estimativas gerais, o sismo provocou 220 000 vítimas mortais, 300 000 feridos e 1,5 milhões de pessoas desalojadas. Embora o número de desalojados a viver em campos tenha rapidamente diminuído entre o verão de 2010 e a primavera de 2011, ainda existem 347 000 pessoas espalhadas por 450 campos, três anos após o desastre (OIM, 2013).

As condições de vida nos campos são muito difíceis, a fortiori em períodos prolongados, devido a problemas de higiene (cólera), de segurança (agressões sexuais), de fragilidade das tendas, de riscos de expulsão e de ausência de recursos. Paralelamente, os programas de realojamento (abrigo temporários, reconstrução/reabilitação de casas, ajudas financeiras para a renda) são complexos na sua execução e nem sempre respondem às necessidades das famílias deslocadas.

Com base nas necessidades de procura identificadas pelo Conselho Consultivo Nacional (CCN) no Haiti, o Observatório ACP das Migrações (a seguir designado por Observatório

ACP) encomendou um estudo sobre o desenvolvimento humano e os direitos das pessoas deslocadas. O *Migration Policy Center* (MPC) do Instituto Universitário Europeu (IUE; Itália), membro do consórcio do Observatório ACP, foi incumbido da coordenação científica deste projeto e o Gabinete de investigação no domínio informático de desenvolvimento económico e social (BRIDES - *Bureau de Recherche en Informatique et Développement Economique et Social*), sediado em Port-au-Prince, foi selecionado, na sequência de um anúncio de concurso, para conduzir um inquérito junto das pessoas deslocadas.

Este inquérito foi realizado em março/abril de 2012 e visou comparar as condições de vida das famílias que vivem nos campos de deslocados com as condições das famílias realojadas e as de um grupo de referência. Foi em particular realizado no campo de Sainte-Thérèse (Pétion-Ville), incidindo numa amostra de famílias realojadas que residiam nos campos de Place Boyer e Place Saint-Pierre (Pétion-Ville) e numa amostra de famílias de referência que viviam nas imediações do campo de Sainte-Thérèse.

Em primeiro lugar, o inquérito revela um duplo fenómeno de pauperização e de seleção *por baixo* das famílias no campo e mostra

que o realojamento se traduz por uma melhoria dos principais indicadores socioeconómicos. Revela nomeadamente uma melhoria das condições de alojamento, muito difíceis para as famílias que vivem nos campos, após o realojamento, incluindo o sentimento de segurança. Todavia, os resultados indicam também que os realojados e o grupo de controlo enfrentam grandes problemas de sobrelotação (número médio de pessoas por divisão) e de falta de acesso a serviços básicos (abastecimento de água, saneamento, recolha de lixo).

O inquérito indica além disso que os realojados permanecem numa situação de fragilidade. Assim, embora o realojamento contribua para reduzir o desemprego, este resultado pode ocultar formas de seleção *pele topo* entre os realojados (se o regresso ao mercado de trabalho constituir *a causa* do realojamento) e de formas disfarçadas de desemprego. Além disso, o inquérito revela que os realojados enfrentam um nível de despesas superior ao dos outros grupos, não só relacionadas com o alojamento, mas também relacionadas com a alimentação ou com o transporte. Estes resultados realçam o risco de pauperização dos realojados, ficando os inquilinos sujeitos a um risco de expulsão do seu alojamento, quando a ajuda financeira de que beneficiam chegar ao fim.

Com base nestes resultados, os autores do relatório sugerem um desenvolvimento massivo dos programas de realojamento, assegurando a sua viabilidade e adaptação às necessidades das famílias visadas. Sugerem ainda a realização de um acompanhamento sistemático e regular das famílias realojadas. Paralelamente, o encerramento dos campos de deslocados deve prosseguir, na condição de as famílias visadas beneficiarem de soluções de realojamento. Seria todavia importante que os programas de ajuda levados a cabo dentro dos campos fossem mantidos enquanto estes não forem encerrados.

Além disso, torna-se indispensável promover o emprego, nomeadamente através da formação e do acesso à propriedade, facilitando o acesso ao crédito para a população deslocada e realojada. Por último e sobretudo, o desenvolvimento urbano deve ser sustentado e organizado, em particular a construção de alojamentos em conformidade com as normas antissísmicas e o desenvolvimento de infraestruturas e serviços públicos nos bairros (água e saneamento, recolha de lixo, transportes públicos, etc.).

I. Introduction

I.1 Contexte

L'épicentre du tremblement de terre de magnitude 7,3 qui a frappé Haïti le 12 janvier 2010 était proche de la ville de Léogâne, située à 17 km de la capitale Port-au-Prince. Les effets du séisme ont été ressentis dans le Département de l'Ouest, le Sud-Est, et Nippes (carte 1), tout comme les différentes répliques de magnitude 6 qui ont perduré jusqu'au 20 janvier. Dans les zones urbanisées, le tremblement de terre a été particulièrement dévastateur en raison de l'étendue des quartiers précaires (bidonvilles) et du non-respect généralisé des normes antisismique (et des lacunes de ces dernières). L'état de catastrophe majeure a donc été rapidement décrété.

Le nombre de morts causés par le tremblement de terre est généralement estimé à 220 000 et le nombre de blessés à 300 000. Toutefois, le bilan humain de cette catastrophe exceptionnelle reste très incertain (Hou et Shi, 2011). Par exemple, Timothy Schwartz (Schwartz and al, 2011) estime le nombre de morts à 65 000, tandis que le gouvernement haïtien considère qu'il dépasse les 300 000 (République d'Haïti, 2010a).²

Par ailleurs, le tremblement de terre a provoqué un déplacement massif de populations. Ceux dont le logement a été détruit ou endommagé et ceux qui craignaient les répliques³ se sont spontanément installés sur des sites où ils ne se sentaient pas menacés (place, jardin, terrain de sport) ; souvent à proximité de leur domicile. Selon le gouvernement haïtien, au lendemain du tremblement de terre, 1,3 million de personnes vivaient dans des abris (dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince), et 500 000 personnes avaient quitté l'aire métropolitaine pour un autre département, surtout l'Artibonite, le Centre, et Grande-Anse (République d'Haïti, 2010a).

A partir de juillet 2010, soit six mois après le tremblement de terre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM)⁴ a créé la Matrice de suivi des déplacements (DTM) avec pour objectifs de suivre

de morts « dépasse les 300 000 » selon le *Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti* (République d'Haïti, 2010a), mais il est estimé à 220 000 dans l'évaluation des besoins post catastrophe (PDNA), en annexe à ce Plan (République d'Haïti, 2010b).

3 Répliques qui ont duré jusqu'au 20 janvier.

4 Le Comité Permanent Inter Organisations (IASC) des Nations Unies a mandaté l'OIM pour coordonner l'action des acteurs de l'aide humanitaire dans les camps dans le cadre du groupe de coordination et gestion des camps (CCCM).

2 En fait, le gouvernement haïtien avance des estimations contradictoires. Le nombre

les mouvements des personnes déplacées et de fournir des informations sur les conditions de vie dans les camps et les sites d'hébergement. Le tout devait ainsi appuyer le travail des acteurs humanitaires, en particulier le groupe Abris d'urgence et Coordination et gestion des camps (Cluster E-Shelter/CCCM). Selon la DTM, 1 536 447 personnes vivaient dans l'un des 1 555 camps et sites d'hébergement que comptait le pays en juillet 2010 ; pour la plupart situés dans le département de l'Ouest et dans la région de Jacmel. Dans les mois qui ont suivi, le nombre de personnes déplacées a rapidement baissé pour atteindre 680 000 personnes en mars 2011. Cette baisse s'est fortement ralentie depuis. En janvier 2013, le nombre de déplacés selon la DTM était de 347 000 personnes sur 450 sites (OIM, 2013).

Toutefois, le nombre de personnes déplacées dans les camps a fait l'objet d'estimations contradictoires. Timothy Schwartz (*op. cit.*) estime à 880 000 le nombre de déplacés dans les sites d'hébergement durant les semaines qui ont suivi le tremblement mais ajoute que 40 % d'entre eux sont retournés dans leur quartier d'origine dès le mois de mars 2010, en raison de la dureté des conditions de vie dans les camps. Il considère donc que l'augmentation du nombre de déplacés après cette

date a pour cause l'enregistrement sur les listes de déplacés de familles qui, en fait, ont rapidement cessé de vivre dans les camps. A ce sujet, il évoque également le phénomène des « tentes fantômes » installées par des familles ne résidant pas dans le camp afin de bénéficier des aides distribuées aux déplacés.

Le tremblement de terre de janvier 2010 et ses conséquences s'expliquent par la très grande vulnérabilité d'Haïti aux catastrophes naturelles et, plus particulièrement, la croissance très rapide de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince qui a attiré l'essentiel des migrations internes depuis deux décennies (Duval, 2007). La population urbaine d'Haïti est passée de 2 millions de personnes en 1990, soit 28,5 % de la population totale, à 3 millions en 2000, soit 35,6 % de la population, pour atteindre 5,3 millions en 2010, soit 52,1 % de la population, selon la Division de Population du Département des Affaires Economiques et Sociales des Nations Unies (cité par l'Observatoire ACP sur les migrations, 2010).

Cette très forte croissance de la population urbaine a entraîné une importante demande de logements, estimée à 220 000 par an pour l'aire métropolitaine de Port-au-Prince (PNUD, 2004). A défaut de programmes d'aménagement du

territoire et de politiques ambitieuses de construction, les quartiers précaires se sont multipliés. L'un des principaux corollaires de cette situation a été une dégradation accélérée de l'environnement urbain, caractérisé par l'absence d'infrastructures et de services publics de base (eau, assainissement, collecte des déchets, électricité, etc.).

Avant le tremblement de terre, plus d'un haïtien sur deux vivait ainsi dans des conditions d'extrême pauvreté, plus de quatre haïtiens sur cinq n'avaient pas accès à un système d'assainissement, près d'un sur deux n'avaient pas accès à l'eau potable, et les services de santé, quand ils existaient, étaient souvent assurés par les ONG du fait des défaillances du système de santé publique (*Ibid.* ; République d'Haïti, 2005, 2006, 2010c ; CEPALC, 2005 ; Sletten et Egset, 2004).

Si les conditions de vie de la majorité de la population haïtienne sont difficiles, celles des personnes déplacées dans les camps après le tremblement de terre apparaissent encore plus misérables, *a fortiori* sur la longue durée. Les efforts des acteurs de l'aide humanitaire en faveur des personnes déplacées se heurtent à de très nombreux problèmes, en particulier en matière d'assainissement (épidémie de choléra), de sécurité (multiplication

des agressions sexuelles), de fragilité des abris (notamment face aux cyclones), d'expulsion (camps installés sur des terrains privés), et de ressources (chômage ; voir 1.4 revue de la littérature).

Par ailleurs, les programmes de relogement sont complexes à mettre en œuvre. La construction d'abris temporaires (T-Shelter), largement développée avec 110 000 unités installées depuis 2010, fait face à plusieurs problèmes. Outre la viabilité de ces structures, les familles qui en bénéficient doivent être propriétaires d'un terrain ou accepter de s'installer dans des zones excentrées (en raison du coût élevé du foncier), ce qui soulève de nombreux problèmes d'accès aux réseaux (eau, électricité, transport) aux infrastructures (écoles, hôpitaux), et aux opportunités d'emploi. Par ailleurs, les programmes de réhabilitation/reconstruction des maisons endommagées/détruites s'adressent aux familles propriétaires, qui représentent une minorité parmi les déplacés. Enfin, le programme d'aides financières au loyer (*Rental Support Cash Grants*), consistant à proposer une somme fixe (généralement 500 dollars E.-U. à 650 dollars E.-U.) correspondant à un an de loyer, apparaît également comme une solution partielle, en raison du nombre limité de logements locatifs disponibles (voir 1.4 Revue de la littérature).

Les conditions de vie des familles déplacées et leur relogement ont donc pour perspective les enjeux complexes de la reconstruction et du développement à Haïti. En raison des frontières floues entre les camps, les sites d'abris transitoires et les quartiers informels, les chercheurs et acteurs de l'aide humanitaire en Haïti insistent sur la nécessité de privilégier des approches globales qui visent à améliorer les conditions de vie de l'ensemble des haïtiens, au moins à l'échelle d'un quartier ou d'une commune.

1.2 Objectifs et finalités du projet

Pour l'Observatoire ACP, la question de la migration en Haïti ne peut être abordée sans prendre en compte les événements de janvier 2010. Les déplacements internes de populations suite au tremblement de terre et la question du relogement des personnes déplacées représentent des enjeux cruciaux pour l'élaboration d'une stratégie de recherche sur les migrations en Haïti, outre l'intégration de la diaspora haïtienne dans la reconstruction du pays et l'analyse de la gestion des flux migratoires haïtiens au niveau intrarégional (Observatoire ACP, 2010).

Sur la base des besoins en matière de recherche identifiés par le Conseil consultatif national (CCN),

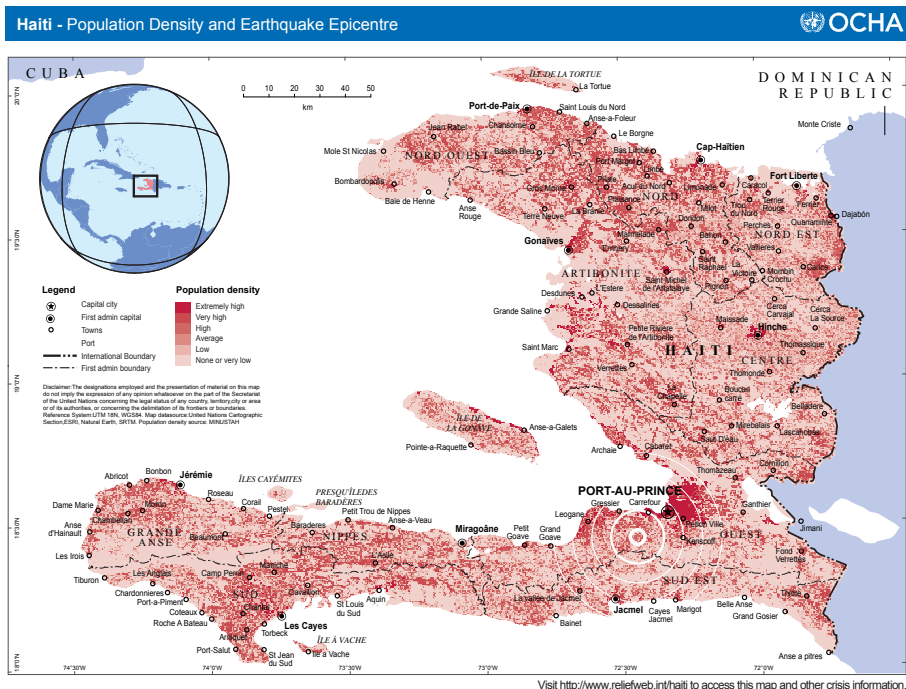
rassemblant des représentants des institutions gouvernementales et académiques haïtiennes, l'Observatoire ACP a commissionné une étude sur le déplacement de population en Haïti à la suite du tremblement de terre, et son impact sur le développement humain et sur les droits des déplacés.

Le Migration Policy Center (MPC), à l'Institut Universitaire Européen (IUE ; Italie), membre du consortium de l'Observatoire ACP, qui possède une large expérience en matière d'observation et d'analyse des mouvements migratoires, a été chargé de la coordination scientifique de ce projet. Suite à un Appel d'offres, le Bureau de Recherche en Informatique et Développement Economique et Social (BRIDES), dirigé par Frantz Fortunat, a été sélectionné pour mener une enquête auprès des personnes déplacées et rédiger un rapport incluant des recommandations pour la mise en œuvre de politiques et de programmes adaptés.

L'étude commissionnée par l'Observatoire ACP est destinée aux différents organismes impliqués, directement ou indirectement, dans la gestion des camps en Haïti et le relogement des déplacés : institutions publiques gouvernementales et locales, organisations internationales, ONG, universités et centres de recherche. De manière plus générale,

cette étude vise à renforcer les capacités de recherche en Haïti et contribuer à la réflexion sur les déplacements forcés et leurs conséquences.

Carte 1 : Densité de la population en Haïti et épicentre du séisme du 12 janvier 2012



Source: Bureau de coordination des Nations unies pour les Affaires humanitaires, 2012.

2. Méthodologie

La méthodologie adoptée vise à répondre à deux problèmes considérés comme indissociables : les conditions de vie dans les camps et la situation des personnes relogées. Pour cela, le BRIDES et le MPC ont sélectionné un échantillon représentatif parmi des ménages déplacés, des ménages relogés et des ménages « témoins » dans la commune de Pétion-Ville (aire métropolitaine de Port-au-Prince).

Deux raisons principales expliquent le choix de Pétion-Ville pour mener cette enquête durant le premier semestre de l'année 2012. D'une part, deux camps importants à Pétion-Ville (Place Saint-Pierre et Place Boyer) ont été fermés à l'automne 2011 et leurs habitants relogés dans le cadre du Projet 16 quartiers/6 camps, lancé à l'été 2011 par le nouveau président haïtien Michel Martelly, en collaboration avec quatre agences des Nations Unies (PNUD, UNOPS, BIT, OIM). D'autre part, un camp de taille moyenne (Sainte-Thérèse) a subsisté à Pétion-Ville jusqu'au printemps 2012, avant d'être fermé et ses habitants relogés dans le cadre de la Directive du gouvernement haïtien visant à réhabiliter plusieurs écoles et infrastructures sportives (le camp de Sainte-Thérèse était situé sur un terrain sportif municipal).

2.1 Le plan de sondage

Dans le camp de Sainte-Thérèse, l'enquête a porté sur l'ensemble des ménages, de façon exhaustive, soit 210 ménages au total.⁵ Ce nombre a servi de référence pour déterminer la taille des échantillons du groupe de contrôle et du groupe de ménages relogés. Pour ces derniers, le tirage des 210 ménages a été effectué de manière aléatoire et systématique à partir de la liste des ménages relogés des camps de la Place Saint-Pierre et de la Place Boyer fournie par l'OIM. Pour le groupe de contrôle, la sélection des 210 ménages s'est faite en 3 étapes : tout d'abord, six sections d'énumération (SDE) ont été tirées au hasard parmi l'ensemble des SDE se trouvant dans le voisinage de Sainte-Thérèse ; puis, l'échantillon de 210 ménages a été réparti proportionnellement dans les 6 SDE sélectionnées en fonction du nombre de ménages selon le recensement de 2003 ; enfin, à l'intérieur des 6 SDE, sur la base du ratio « taille SDE/ nombre de ménages à sélectionner

5 Le nombre de ménages dans le camp de Parc Saint Thérèse était égal à 474 en avril 2012, moment où l'enquête a été réalisée par le BRIDES, selon la DTM (<http://www.iomhaitidataportal.info/>). Il est possible que certains ménages aient été absents du camp au moment où les enquêteurs du BRIDES s'y sont rendus. Toutefois, une surestimation du nombre de ménages dans le camp par la DTM est également envisageable.

dans la SDE », le 1^{er} ménage a été choisi au hasard entre le chiffre « 1 » et ce ratio. Tous les autres ménages ont été choisis de manière successive en ajoutant le ratio au numéro précédent, jusqu'à concurrence du nombre de ménages à sélectionner dans la SDE.

2.2 Les instruments de l'enquête

Le questionnaire comprend 67 questions réparties en 8 modules : localisation du ménage, caractéristiques personnelles du répondant, caractéristiques du ménage, caractéristiques du logement habité, migrations récentes, accès aux services sociaux de base (eau, assainissement, éducation, santé), capital social, revenus et dépenses.

Pour renforcer l'encadrement sur le terrain des enquêteurs et des superviseurs mais aussi permettre à l'équipe de terrain de s'adapter aux différentes situations possibles lors de la collecte des données, un manuel d'instructions a été élaboré (annexe 2). Ce manuel comprend une section sur la présentation de l'enquêteur au sondé, puis d'autres sections relatives à la familiarisation de l'enquêteur avec le sujet et les objectifs de l'enquête ; la manière de remplir le questionnaire ; les techniques pour poser des questions ; le respect du répondant ; l'organisation de l'enquête sur le terrain.

2.3 La sélection, le recrutement et la formation des enquêteurs et superviseurs

La politique de recrutement des enquêteurs et des superviseurs est fondée sur la compétence (avec l'organisation d'un concours auquel participent des diplômés d'universités et d'écoles supérieures) et l'expérience (ont été privilégiés les enquêteurs ayant dix ans d'expérience professionnelle au BRIDES). Le BRIDES propose une formation obligatoire d'au moins une semaine pour que les enquêteurs apprennent à poser les questions et à consigner les réponses avec méthode.

Par ailleurs, les instructions adressées au superviseur portent essentiellement sur les thèmes suivants : la collaboration avec les autorités locales ; l'observation périodique des enquêteurs sur le terrain ; l'étude régulière du questionnaire rempli et sa gestion en général ; le contrôle régulier des opérations de collecte ; la coordination du travail des membres de l'équipe de collecte ; la solution de certains problèmes de terrain.

2.4 Le pré-test et l'enquête pilote

Dans un premier temps, le questionnaire a été testé au BRIDES avec un résident de Pétion-Ville choisi au hasard afin de vérifier

la compréhension des questions posées. Le test a été positif et le questionnaire n'a pas été modifié. Puis, une enquête pilote a été réalisée par 24 enquêteurs et 5 superviseurs dans un quartier de Pétion-Ville (Girardo) auprès de 50 ménages. A la suite de ce test et de cette enquête, très peu de modifications ont été apportées au questionnaire (7 questions sur 67). L'enquête pilote a permis de déterminer le temps moyen requis pour appliquer la totalité du questionnaire et de mettre en évidence les principales difficultés liées à certaines questions. Après cette étape, la qualité de remplissage du questionnaire a été vérifiée (moins de 5 % des questionnaires ont été mal ou insuffisamment remplis).

2.5 La collecte, la saisie des données et l'apurement de la base de données

La collecte des données a été réalisée par le même groupe de 24 enquêteurs et 5 superviseurs (29 personnes au total) et s'est déroulée en 3 phases selon les catégories de population concernée, sur une période de 12 jours : 1) Le camp de Sainte-Thérèse ; 2) les relogés (préalablement dans les camps de la Place Saint-Pierre et de la Place Boyer) ; et 3) le groupe de contrôle.

L'enquête dans le camp et dans le groupe de contrôle a posé peu de

problèmes, à la différence des relogés qui ont été difficiles à localiser. Quand le numéro de téléphone des personnes initialement sélectionnées sur la liste ne répondait pas ou lorsqu'il s'agissait de ménages relogés dans d'autres zones de l'aire métropolitaine de Port au Prince, en dehors de Pétion-Ville, leur nom était remplacé par une autre personne sur la liste des personnes relogées transmises par l'OIM.

Enfin, la saisie des réponses a permis de constituer la base de données qui a été apurée afin d'éliminer les erreurs, et d'apporter certaines corrections et ajustements appropriés. Des tests de cohérence ont finalement été effectués.

2.6 Analyse des résultats préliminaires

Les résultats préliminaires ont été présentés par le MPC et le BRIDES lors de trois séminaires de recherche qui se sont déroulés à l'Institut Universitaire Européen (IUE) de Florence en mai 2012 ; à l'Institut Nationale d'Études Démographiques (INED) à Paris en juin 2012 ; et au Centre d'Études et de Recherche Internationales (CERI) à Paris en octobre 2012. De plus, les résultats préliminaires ont été présentés aux membres du Conseil consultatif national haïtien à Port-au-Prince en septembre 2012.

3. Revue de la littérature sur les déplacés internes en Haïti

Cette revue présente une sélection d'enquêtes et d'études sur les déplacés internes en Haïti, mais n'a pour ambition d'offrir qu'un panorama exhaustif des études qui traitent de ce sujet. En effet, outre les rapports et études qui traitent spécifiquement des déplacés (conditions de vie, expulsions, relogement), la très vaste littérature sur la reconstruction et le développement en Haïti après le tremblement de terre évoque très souvent la question des déplacés.

Par ailleurs, cette revue ne présente pas non plus les différents champs de la littérature, qui se recoupent partiellement, sur :

- La prévention des catastrophes et l'assistance aux victimes, y compris la protection de leurs droits (IASC, 2011) ;
- Les Personnes Déplacées Internes (PDI) à la suite de conflits ou de catastrophes naturelles⁶ ;
- Les effets du changement climatique sur les migrations (catastrophes naturelles et évolutions à moyen et long terme ; Government Office for Science, 2011) et les discussions sur l'adoption d'une convention internationale pour la protection des « réfugiés écologiques » (Cournil, 2011).

Cette revue présente d'abord plusieurs enquêtes réalisées dans les mois qui ont suivi le tremblement de terre, puis elle traite des enquêtes réalisées en 2011 et 2012.

L'enquête menée dans le camp du Parc Jean Marie Vincent, à Port-au-Prince, 12 semaines après le tremblement de terre, met en évidence les nombreuses difficultés auxquelles font face les déplacés (Cullen and Ivers, 2010). L'objectif de cette enquête est d'évaluer les conditions de vie dans ce camp à partir d'indicateurs développés dans le cadre du projet Sphère (La Charte humanitaire et les standards minimums de l'intervention humanitaire).⁷ Un échantillon représentatif de 486 personnes a été sélectionné, correspondant à 5 % des familles dans ce camp au moment de l'enquête (total de 9362 familles).

L'enquête a porté plus concrètement sur l'eau, l'assainissement, la sécurité alimentaire, les abris et les services de santé. Concernant l'eau, il est intéressant de noter que la moitié des répondants (50,4 %) considèrent bénéficier d'un meilleur accès à l'eau que dans leur ancien lieu de résidence avant le tremblement de terre. Par contre, l'enquête met en évidence le problème central de l'alimentation : la quasi-totalité des

6 Voir, par exemple, Internal Displacement Monitoring Centre (www.internal-displacement.org).

7 www.sphereproject.org.

répondants (95,8 %) est classée dans la catégorie « insécurité alimentaire sévère » (classification HFIA). De plus, l'enquête montre que près des trois quarts des répondants utilisent les latrines pour se laver et vivent dans un abri avec un toit en plastique (73,8 % et 73 % respectivement). Par ailleurs, 68 % des répondants ne se sentent pas en sécurité dans le camp, et la majorité considère que les acteurs de l'aide humanitaire ne leur permettent pas suffisamment de participer à la définition de leurs besoins. À l'exception de l'accès à l'eau, cette enquête intéressante, qui porte sur un échantillon représentatif, montre que l'alimentation, l'assainissement, les abris, la sécurité, et la participation sont en dessous des critères minimums dans le camp de déplacés du Parc Jean Marie Vincent.

L'enquête conduite en février et juillet 2010 par l'Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti (IJDH), la Faculté de droit de l'Université de San Francisco, et la fondation LAMP pour Haïti porte sur un échantillon réduit (90 familles dans six camps de déplacés⁸), mais met en évidence la dégradation des conditions de vie des déplacés durant cette période (IJDH et al., 2010). Tout d'abord, le rapport constate que l'arrêt de l'aide

alimentaire internationale, décidé par le Président haïtien René Préval afin de protéger la production agricole locale, a eu des conséquences graves sur les familles déplacées, dont la plupart ont souffert de problèmes de malnutrition. De plus, l'enquête insiste sur les problèmes d'assainissement ; de logement, de chômage, etc. Ce rapport, intitulé *Nous avons été oubliés (We have been forgotten)*, demande d'une part, la distribution rapide de l'aide promise par la communauté internationale et d'autre part, la fin des expulsions forcées (au nom des *Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* des Nations Unies adoptés en 1998) tant qu'une politique globale de relogement n'est pas mise en œuvre. Malgré ses limites méthodologiques, cette enquête a pour principal intérêt d'alerter le gouvernement haïtien et la communauté internationale.

D'autres enquêtes, conduites à la même période que les deux précédentes, portent plus généralement sur la population de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince.

L'enquête conduite par l'Université du Michigan sur la mortalité, les crimes et l'accès aux services de base parmi les ménages de l'aire métropolitaine est particulièrement

8 Champs de Mars à Port-au-Prince ; Place Saint Pierre à Pétion-Ville ; Accra à Delmas ; Diquini à Carrefour ; Bouzi à Croix des Bouquets ; Parc la Couronne à Cité Soleil.

intéressante, car elle prolonge une enquête réalisée à l'été 2009 (Kolbe A. et al., 2010). En effet, trois mois après le tremblement de terre, la même équipe de chercheurs et d'enquêteurs a réinterrogé les 1800 familles interviewées six mois plus tôt. Les résultats de cette enquête ont contribué à l'évaluation des besoins post-catastrophe (PDNA) mené par le gouvernement haïtien, la Banque mondiale et le Programme des Nations Unies pour le Développement (République d'Haïti, 2010b).

Sur la base des résultats des deux enquêtes (été 2009 et mars 2010), les auteurs proposent d'abord une estimation du nombre de victimes, d'immeubles détruits et de déplacés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Le nombre de morts (158 000 morts entre le 12 janvier et le 4 mars) et de bâtiments détruits (117 000 totalement et 200 000 partiellement) est cohérent avec les estimations courantes. Par ailleurs, l'enquête montre qu'un peu plus de la moitié des personnes interrogées n'ont pas changé de résidence, à partir de quoi les auteurs déduisent qu'1 269 000 de personnes ont été déplacées dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Toutefois, le nombre de déplacés dans les camps (79 000 pour l'aire métropolitaine de Port-au-Prince) est, selon l'enquête, largement inférieur aux chiffres habituels. Plusieurs raisons

expliquent cette différence selon les auteurs. D'abord, des familles sont installées chez des proches ou en dehors de l'aire métropolitaine, d'autre part, des familles sont éclatées entre leur ancien domicile et les camps. Par ailleurs, l'enquête montre que les personnes originaires de quartiers informels, plus pauvres et plus vulnérables, ont beaucoup plus de risques de résider dans un camp. De plus, l'enquête confirme l'importance des violences à l'égard des femmes dans les camps (les auteurs estiment à 10 000 le nombre de femmes agressées sexuellement entre le 12 janvier et le 4 mars). Enfin, l'enquête montre que plus de la moitié des ménages de l'aire métropolitaine souffrent sévèrement ou modérément de la faim (échelle de sécurité alimentaire de l'USDA), tandis qu'un quart des ménages seulement ont une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine.

Cette enquête, basée sur un large échantillon, est très intéressante, car elle porte sur l'ensemble de la population de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince, avant et après le tremblement de terre. Les résultats montrent que les problèmes auxquels font face les déplacés, notamment l'alimentation, sont communs dans le reste de la population. L'enquête soulève également la question de l'estimation du nombre de déplacés

et suggère que la frontière entre les catégories « déplacés » et « non déplacés » est, en fait, très poreuse.

L'enquête *Mouvements de populations dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince*, réalisée par Haïti Data Service (HDS) et financée par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) en Haïti, est également très intéressante (FNUAP et HDS, 2010). Réalisée en septembre 2010, elle a porté sur un échantillon de 2 500 ménages dans l'aire métropolitaine (sections d'énumération du recensement et camps/sites d'hébergement). Les résultats de l'enquête montrent d'abord que 7 chefs de ménages sur 10 ne sont pas nés dans l'aire métropolitaine et que, parmi ces derniers, la majorité est originaire de communes rurales (59,7 %) et des départements du Sud (24,9 %), du Sud-Est (14,1 %), de Grande-Anse (13,7 %), et du reste de l'Ouest (11,7%). L'enquête montre également que près des deux tiers (63,8 %) des chefs de ménage immigrés sont arrivés dans l'aire métropolitaine avant 1989, le reste (35 %) entre 1990 et 2004, mais presque aucun (1,1 %) depuis 2004.

Les auteurs de cette enquête posent la question d'un éventuel renversement des tendances de la migration interne après le séisme, en raison de la dégradation des conditions de vie dans l'aire métropolitaine,

alors que Port-au-Prince attirait 75 % des migrants internes selon le RGPH de 2003. L'enquête tente de mesurer quel est le pourcentage de la population de l'aire métropolitaine qui a quitté la zone après le séisme. Les résultats sont partiellement biaisés puisque l'enquête ne porte que sur les personnes qui sont revenues dans l'aire métropolitaine au moment de l'enquête en septembre 2010. Toutefois, il est intéressant de noter qu'un quart de la population qui résidait dans l'aire métropolitaine avant janvier 2010 est parti après le séisme, généralement pour 1 à 3 mois, dans le reste du département de l'Ouest ou dans le Sud.

Par ailleurs, cette enquête apporte des informations intéressantes sur les échanges de population à l'intérieur de l'aire métropolitaine suite au séisme. L'enquête montre que la commune de Tabarre est celle qui a accueilli le plus grand nombre de déplacés après le séisme, mais aussi celle d'où sont parties le plus grand nombre de familles.⁹ L'enquête montre également que plus de la moitié (57,7 %) des chefs de ménage de l'aire métropolitaine résidaient en septembre 2010 dans la même

9 D'une part, près de la moitié des chefs de ménage à Tabarre en septembre 2010 habitaient dans une autre commune en janvier 2010, principalement Cité Soleil ; d'autre part, 1/5 des chefs de ménage qui résidaient à Tabarre en janvier 2010 résidaient dans une autre commune en septembre 2010.

maison que celle qu'ils occupaient en janvier 2010, qu'un quart (22,4 %) résidaient dans une tente, et qu'un cinquième résidait dans une autre maison. L'enquête montre également que, parmi les familles qui ont changé de domiciles, la majorité est restée dans le même quartier. Ces résultats soulèvent à nouveau le problème de la catégorisation des personnes déplacées, puisque certains déplacés ont un nouveau domicile tandis que d'autres sont dans un abri.

A partir de la fin de l'année 2010, les enquêtes sur les déplacés traitent également du problème des expulsions forcées.

A partir de juillet 2010, l'OIM et le CCCM ont régulièrement publié le nombre de personnes expulsées, de camps fermés, de personnes menacées d'expulsion, et le nombre de médiations (en cours et abouties) avec les propriétaires des terrains occupés. Ces chiffres sont basés sur les informations collectées par les équipes de l'OIM et du CCCM, principalement dans les camps du département de l'Ouest. L'évolution du nombre d'expulsions est intéressante : en mars 2011, l'OIM indique que 45 000 personnes dans 45 camps ont été expulsées, et que 165 000 personnes (1/4 du total des déplacés) dans 178 camps sont menacées d'expulsion (OIM, 2011a). Les communes les plus touchées par

les évictions (et menaces d'éviction) sont Delmas, Cité Soleil, Pétiion-Ville et Carrefour. Le rapport précise que deux tiers des personnes menacées d'expulsion résident sur des terrains privés. En novembre 2011, six mois plus tard, l'OIM indique que le nombre total de personnes expulsées est de 63 000 (18 000 de plus qu'en mars) et que près de 100 000 personnes sont menacées d'expulsion (65 000 de moins qu'en mars). Le rapport précise que les médiations ont permis d'empêcher les expulsions dans 100 camps, soit en négociant avec le propriétaire, soit en relogant les déplacés (près de 40 000 personnes dans 67 camps ; OIM, 2011b). Enfin, en avril 2012, le nombre total de personnes expulsées n'a presque pas augmenté (66 000) et le nombre de personnes menacées d'expulsion a continué de diminuer (82 000), grâce à une forte augmentation du nombre de personnes relogées (75 000 ; OIM, 2012).

Les nombreuses expulsions à la fin de l'année 2010 et au début de l'année 2011 ont été vivement dénoncées par différentes organisations qui ont critiqué l'absence d'information et de consultation des populations concernées, la destruction des abris et des biens par les forces de l'ordre, et la distribution de faibles sommes d'argent sans autre forme d'assistance et sans planification durable (Philipps and al., 2011 ; IJDH et al., 2011 ; Oxfam, 2012).

Par ailleurs, d'autres enquêtes publiées en 2011/2012 portent sur le relogement.

Entre octobre 2010 et février 2011, l'OIM et ACTED ont mené une enquête sur les intentions des déplacés dans les camps (OIM et ACTED, 2011). Cette enquête est basée sur un large échantillon de 15 447 personnes dans 94 camps principalement situés dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Tout d'abord, l'enquête indique que la quasi-totalité des déplacés souhaite quitter les camps, mais que la majorité (53 %) ne saurait pas où aller en cas de départ immédiat et que la plupart des solutions envisagées par les autres ne sont pas pérennes (autre camp, famille/proches, maison non sécurisée, dehors/dans la rue, etc.). En effet, la majorité (62 %) des déplacés étaient locataires de leur ancien domicile et la quasi-totalité de ceux qui étaient propriétaires ne peut pas retourner vivre dans leur maison/appartement, car il a été totalement ou partiellement détruit.

Par ailleurs, l'enquête indique quels seraient, selon les déplacés, leurs principaux besoins en cas de sortie du camp. Plus de la moitié des répondants indiquent les besoins financiers (« argent » ou « opportunités économiques »), entre un tiers et un cinquième le logement (« abris transitoires », « réparation de maison », « loyer »), et moins d'un

cinquième l'accès aux services de base (« nourriture », « éducation », « santé », et « eau »). En conclusion, le rapport insiste donc sur la nécessité d'adapter les stratégies de sortie des camps aux catégories de déplacés (propriétaire/locataire) et à leurs besoins (financiers/logement/services de base). Le rapport considère notamment que les solutions de relogement basées sur la réparation/reconstruction de maison sont insuffisantes étant donné que la majorité des déplacés ne sont pas propriétaires et que les aides financières pour payer un loyer doivent être développées, tout en restant attentif à leur impact éventuel sur le marché locatif.

A ce sujet, le rapport sur les aides financières au loyer (*Rental Support Cash Grants*) réalisé en 2012 par l'Unité de construction de logement et de bâtiments publics (UCLBP) et le comité permanent inter-organisation (IASC) Haïti (République d'Haïti, 2012) est à prendre en compte car il évalue les avantages et inconvénients de ces aides et propose une série de bonnes pratiques. Les aides financières au loyer, généralement d'un montant de 500 dollars, auxquelles s'ajoute un complément de 150 dollars, ont été mises en œuvre depuis la fin de l'année 2010 par plusieurs organisations, dont l'OIM et ont bénéficié à 14 000 personnes (juin 2012).

Pour les auteurs du rapport, les aides financières au loyer permettent d'offrir une solution de relogement à la majorité des déplacés qui ne sont pas propriétaires, à la différence des programmes de réparation/reconstruction de maison et de construction d'abris transitoire qui sont souvent réservés aux propriétaires de terrain (en raison du coût du foncier). De plus, les aides financières au loyer permettent de reloger l'ensemble des habitants d'un camp et de le fermer, à la différence des autres programmes qui s'adressent à certaines catégories de déplacés et sont plus complexes à mettre en œuvre. Les auteurs du rapport indiquent que le parc locatif de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince peut accueillir 19 000 familles supplémentaires et rappellent le bilan positif des aides au loyer distribuées (90 % des bénéficiaires ont trouvé une solution pérenne de relogement).

Si les auteurs demandent aux bailleurs internationaux de financer plus d'aides au loyer, ils rappellent que des enquêtes de suivi sont nécessaires et que ces aides ne sauraient être considérées comme l'unique moyen de reloger les déplacés vivant toujours dans les camps. En conclusion, les auteurs insistent sur la nécessité de construire des logements sociaux et de soutenir la réhabilitation intégrale des quartiers.

Les résultats des enquêtes quantitatives présentés dans cette revue sont à mettre en perspective avec ceux présentés ci-dessous. Pour conclure, cette revue invite à poursuivre la réflexion sur les principaux enjeux des camps de déplacés en Haïti à travers les recherches qualitatives menées sur le sujet (Paule, 2011 ; Salomé, 2012 ; Richener, 2012).

4. Analyse des résultats

L'analyse des résultats de l'enquête sur les déplacés internes en Haïti inclut cinq parties principales sur :

- 1) les caractéristiques démographiques et socio-économiques ;
- 2) les revenus et les dépenses ;
- 3) le logement ;
- 4) la santé ;
- 5) la sécurité et le capital social.

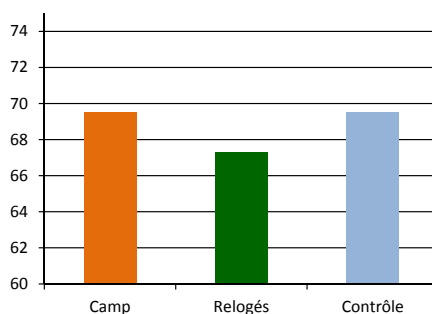
4.1 Caractéristiques démographiques et socio-économiques

Age et sexe des chefs de ménage

Haïti a toujours été caractérisé par une très forte féminisation des chefs de ménage, en particulier dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince. Entre 51 % et 64 % des ménages sont dirigés par une femme dans l'aire métropolitaine, contre 43 % à 53 % au niveau national. De plus, près d'une femme chef de ménage sur cinq (18,4 %) est à la tête d'une famille monoparentale, alors que ce pourcentage chute à 4,6 % pour les hommes chefs de ménage (Lamaute-Brisson, 2012 : 34-35). Par ailleurs, dans les camps de déplacés, la majorité des ménages sont des familles monoparentales (56,3 %) et, parmi ces dernières, la grande majorité (60 %) est dirigée par une femme (OIM, 2013 : 9).

Selon l'enquête menée par le BRIDES à Pétiion-Ville, la féminisation des chefs de ménage atteint 69,5 % dans le groupe de contrôle, 76,1 % dans le camp, et 67,3 % parmi les relogés (graphique 1). Ces résultats, particulièrement élevés, suggèrent une plus grande précarité parmi les groupes étudiés, comme le montrent les études sur le lien entre féminisation des chefs de ménage et pauvreté (Bissilliat, 1996). En effet, les revenus d'un ménage ont tendance à s'effondrer lorsque les femmes, dont les revenus sont le plus souvent inférieurs à ceux des hommes, se retrouvent seules à la tête du ménage suite à un divorce, un veuvage, ou l'abandon par l'époux ou le concubin.

Graphique 1 : Ménages dont le chef est une femme (en %)



Source: Enquête de l'étude (sauf mention du contraire, tous les graphiques proviennent de la même source).

Par ailleurs, la très forte féminisation des chefs de ménage dans les camps pourrait également avoir pour cause

le départ des hommes en proportion plus grande que les femmes. Cette hypothèse semble confirmée par un taux de féminisation plus faible parmi les relogés, proche de celui du groupe de contrôle. Cette évolution pourrait être le signe d'un retour des hommes adultes vers leurs ménages d'origine lors du relogement, ouvrant la voie à une timide amélioration des conditions de vie. L'âge moyen des chefs de ménage est quasi identique dans les trois groupes étudiés parmi les femmes (approx. 37 ans), alors qu'il diffère sensiblement parmi les hommes (34 ans dans le camp, 36,6 ans dans le groupe de contrôle, et 37,8 ans parmi les relogés ; tableau 1). Ce résultat semble confirmer l'hypothèse d'un départ des hommes des camps et leur retour après le relogement.

Situation matrimoniale des chefs de ménage

En Haïti, la situation matrimoniale est un indicateur pertinent des conditions de vie. Les unions peuvent être *officielles* (un mariage célébré devant l'Officier d'état civil ou le curé) ou être simplement coutumières ou consensuelles : le *plaçage*. Ce dernier est souvent synonyme de statut social plus bas et de conditions de vie moindre. Il est plus courant parmi les ruraux et les migrants ruraux/urbains, comme l'indique notamment l'enquête précitée sur les mouvements de population dans

l'aire métropolitaine (FNUAP et HDS, 2010).

Selon l'enquête menée par le BRIDES, dans le groupe de contrôle, le pourcentage de chefs de ménage *placés* est 1,5 plus élevé que le pourcentage de chefs de ménage mariés, chez les hommes comme chez les femmes (42 % contre 25 % chez les hommes, 43 % contre 29 % chez les femmes). Dans le camp, le pourcentage de chefs de ménage *placés* augmente, surtout chez les femmes (46 % et 55,3 % respectivement), tandis que le pourcentage de chefs de ménage mariés s'effondre, surtout chez les femmes (14 % et 5,9 % respectivement). Enfin, le pourcentage de chefs de ménage *placés* est le plus élevé parmi les relogés (55,3 % chez les hommes et 50 % chez les femmes), mais le pourcentage de chefs de ménage mariés augmente sensiblement par rapport au camp (18,2 % pour les hommes et 8,7 % chez les femmes). Cela pourrait indiquer que le relogement contribue à la consolidation des unions dans le mariage et, par là, à une légère diminution de la vulnérabilité (graphique 2).

Par ailleurs, la vulnérabilité de la population dans les camps transparaît dans la proportion élevée de veuves et de veufs par rapport à la population de contrôle (respectivement 11,9 % à 16,4 % contre 0 % et 10 % ; tableau 2). Il s'agit sans doute là de l'effet

immédiat et différé de la mortalité exceptionnelle liée au séisme et à ses suites.¹⁰

Taille des ménages

La taille moyenne des ménages dans le groupe de contrôle (4,67 personnes par ménage) reflète une fécondité en baisse, quoiqu'encore élevée, et la persistance de ménages complexes, non nucléaires. La majorité (52 %) des ménages sont de taille moyenne (4 personnes ou moins). Seuls 3 % des ménages comptent une seule personne, et plus d'un quart (27 %) compte 6 personnes ou plus. Par contre, dans le camp, la taille moyenne des ménages tombe à 3,46 personnes, avec 76 % des ménages comprenant 4 personnes ou moins, et 12 % des ménages composés d'une seule personne. Le plus surprenant est de trouver des ménages de 5/6 personnes dans le camp, alors que les conditions de vie y sont très précaires (tableau 3).

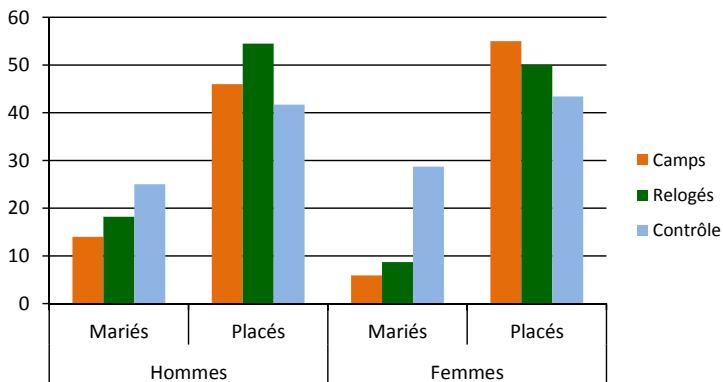
Les ruptures familiales provoquées par le tremblement de terre et les départs de membres du ménage vers d'autres zones (dans l'aire métropolitaine de

Port-au-Prince, ailleurs en Haïti, et à l'étranger) expliquent la baisse du nombre moyen de personnes par ménage dans les camps. De plus, l'étroitesse des logements (1 pièce, sauf exception) et les conditions de vie difficiles peuvent avoir pour conséquence un éclatement des ménages dans plusieurs lieux, dans le même camp ou non. Cela dit, eu égard aux conditions de vie des camps, la taille moyenne des ménages dans le camp reste élevée et indique une forte promiscuité. Par ailleurs, le relogement s'accompagne d'une augmentation du nombre moyen de personnes par ménage (4,3), proche de la population de contrôle. Parallèlement, le nombre de ménages composés d'une seule personne diminue et la majorité des ménages comprend 4 personnes ou moins.

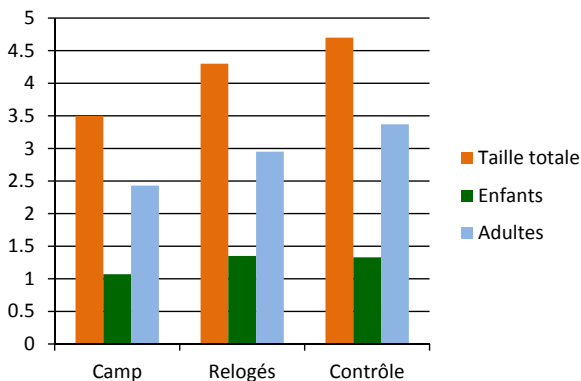
Un autre indicateur des ruptures familiales provoquées par les conditions de vie dans les camps est le nombre moyen d'enfants de 18 ans et moins. Le groupe de contrôle compte 1,33 enfant par ménage ; celui du camp 1,07, soit une baisse de 20 %, et les relogés 1,35 (tableau 4). De plus, la proportion de ménages sans enfant dans la population de contrôle et parmi les relogés est de 31 % et 29,8 % respectivement, contre 40,2 % dans le camp. Cela semble indiquer que les familles dans le camp installent leurs enfants ailleurs quand

10 Une analyse de la proportion de célibataires et de l'âge moyen au mariage (*singulate mean age at marriage*) ne peut être menée du fait que nous n'avons que les caractéristiques du chef de ménage et non celle de l'ensemble de la population.

Graphique 2 : Statut matrimonial des chefs de ménage par sexe (en %)



Graphique 3 : Taille moyenne du ménage, nombre moyen d'enfants et d'adultes dans le ménage



cela est possible, chez des parents ou des proches, afin de les protéger des effets délétères de la vie dans les camps (physiques, émotionnels, moraux),¹¹ alors que le relogement semble favoriser le retour des enfants au sein du ménage.

11 Notamment les agressions physiques et sexuelles dans et autour des camps, en particulier à l'encontre des jeunes filles et des femmes (viols, attouchement, exhibitionnisme).

A partir des deux tableaux précédents, il est possible de déduire le nombre moyen d'adultes de 18 ans et plus par ménage¹². Dans le groupe de contrôle, ce nombre (3,34) indique que le ménage comprend des adultes qui ne sont pas des parents directs (grands-parents, frères, sœurs, et proches non-apparentés). Dans

12 Selon la méthode simple proposée par Kuznets (1989).

le camp, au contraire, ce nombre (2,39) indique un resserrement du ménage sur la famille « nucléaire ». Enfin, parmi les relogés, le nombre moyen d'adultes de 18 ans et plus par ménage augmente (2,95), ce qui indique un retour dans le ménage des ascendants et des collatéraux (graphique 3).

Natalité et mortalité dans les ménages

Le taux brut de natalité¹³ du groupe de contrôle est de 24,5 ‰, ce qui correspond au taux de natalité estimé à 29,8 ‰ en Haïti en 2003 et un peu moins dans l'aire métropolitaine (FNUAP et RNPS, 2010). Cette forte natalité correspond à un indice de fécondité dans les zones urbaines de 3 enfants par femme, indice élevé compte tenu des conditions de vie dans l'aire métropolitaine.¹⁴ Dans

le camp, le taux brut de natalité augmentent de près de 10 points (33,8 ‰) alors que parmi les relogés il baisse fortement (19,7 ‰ ; tableau 5). Ces résultats interpellent. Ils sont peut-être l'effet d'une sélection *par le bas* de la population des camps, à la fois plus pauvre et plus féconde, mais il n'est pas exclu que la promiscuité et les conditions de vie misérables des camps aient aussi provoqué une augmentation des naissances, notamment non désirées. Cette hypothèse devrait être étayée à l'aide d'autres sources de données, en particulier une enquête plus large et des entretiens (responsables des camps, acteurs de la santé, etc.). Dans le cas où les camps restent encore un lieu d'accueil prioritaire pour les réfugiés du tremblement de terre, des enquêtes plus poussées, portant sur un échantillon beaucoup plus important, devraient être mises en chantier pour éclairer les divers aspects de la démographie des camps.

Déterminer la mortalité est un exercice risqué en raison de la taille limitée de l'échantillon. Tout d'abord, il faut souligner que, dans l'enquête réalisée par le BRIDES, le questionnaire a porté sur le nombre de décès dans le ménage après le séisme (et non sur le nombre de victimes du séisme), avec pour objectif de mesurer les conséquences de la vie dans les camps sur la mortalité. Les résultats montrent, tout d'abord, que le taux

13 Le taux brut de natalité a été estimé en rapportant l'effectif déclaré des naissances à l'enquête rapporté à la dimension annuelle depuis le tremblement de terre de janvier 2010 à la date de l'enquête avril 2012. La population à la date de l'enquête est égale à l'effectif des ménages multiplié par le nombre moyen de personnes par ménage. La population moyenne a été prise en compte au milieu de l'intervalle janvier 2010-avril 2012.

14 Il est bien entendu difficile de comparer la fécondité à l'aide d'un indicateur aussi sommaire que le taux brut de natalité. Des taux de fécondité par âge et l'indice conjoncturel de fécondité auraient été plus pertinents. Mais nous ne disposons pas de ces données car seuls les chefs de ménage ont été enquêtés et non l'ensemble de la population.

brut de mortalité¹⁵ de la population de contrôle (9,5 ‰) est proche de celui de la population globale d'Haïti (approx. 10 ‰ ; FNUAP et RNPS, 2010). Dans le camp, le taux brut de mortalité est beaucoup plus élevé (14,1 ‰), alors que parmi les relogés, le taux brut de mortalité est proche de celui du groupe de contrôle (10,6 ‰ ; tableau 6).

Ces résultats, cohérents avec le taux brut de natalité, semblent confirmer la sélection *par le bas* de la population dans le camp (plus pauvre, moins instruite, aux ressources précaires) et l'impact des facteurs contextuels de la vie dans les camps. De plus, le taux de mortalité élevé dans le camp peut également s'expliquer par une mortalité infantile et juvénile plus importante, en lien avec une natalité plus forte.¹⁶ Il existe également des présomptions de surmortalité féminine dans les camps¹⁷, alors que celle-ci est plus faible parmi

les relogés, et peut-être une forte mortalité maternelle, malgré le fait que les femmes dans les camps accouchent plus souvent à l'hôpital que dans les autres groupes (voir 4.4.1).

Niveau d'instruction des chefs de ménage et scolarisation des enfants

Si les premières caractéristiques envisagées plus haut montrent une sélection *par le bas* de la population des camps, le niveau d'instruction ne fournit pas de résultats aussi probants : le pourcentage d'hommes sans instruction est équivalent dans la population de contrôle et dans le camp (8 % et 8,2 %) et nettement inférieur parmi les relogés (3 %), tandis que le pourcentage de femmes sans instruction est plus élevé dans la population de contrôle que dans le camp et que parmi les relogés (17 % contre 14 % et contre 6 % ; graphique 4).

De plus, outre un pourcentage plus faible de personnes sans instruction parmi les relogés, on remarque parmi ces derniers que le nombre moyen d'années d'études est plus élevé que dans le camp, en particulier chez les femmes (9,1 années d'études en moyenne parmi les relogées contre 8,2 dans le camp ; tableau 7). Ce résultat, surprenant, peut s'expliquer par le fait que les personnes avec un niveau d'éducation plus élevé

15 Calculé selon une procédure similaire que pour le taux brut de natalité.

16 Les moyens limités de cette enquête n'ont pas permis que soit précisé la date de survenue des décès (juste après le tremblement en raison de blessures ou plus tard en raison de maladie, accident, etc.), et les questions sur l'âge et le sexe de la personne décédée n'ont pas été utilisées pour estimer les différences de mortalité par sexe et âge.

17 Le nombre de décès féminins déclarés par les chefs de ménage est trois fois plus élevé dans les camps, alors que la population féminine n'est sans doute pas trois fois plus nombreuse et que la mortalité féminine devrait être naturellement plus basse que la mortalité masculine.

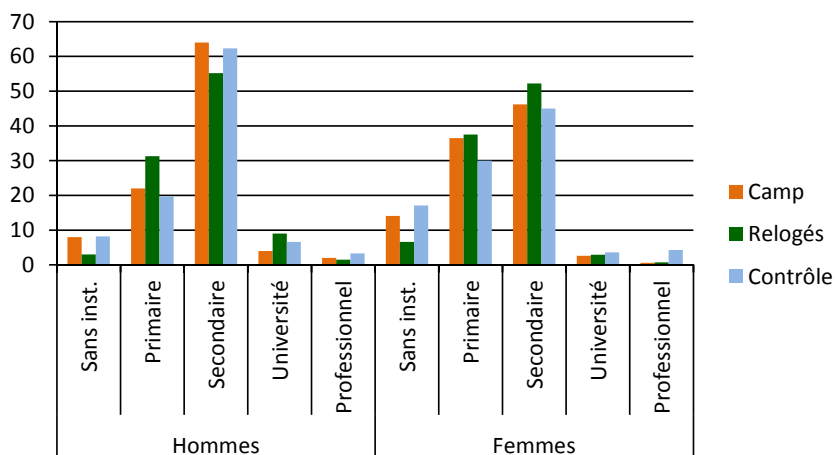
se relogent plus facilement. Cette hypothèse, si elle est exacte, implique que le relogement des habitants des camps de la place Saint-Pierre et de la place Boyer suite à la fermeture de ces camps, dans le cadre du projet 16 quartiers/6 camps, dépend de décisions et d'opportunités individuelles.

Par ailleurs, le niveau de scolarisation des enfants et des adolescents dans le groupe de contrôle et parmi les relogés est meilleur que dans le camp (respectivement 81 % et 77 % contre 70 % pour les garçons, et 78 % et 79 % contre 74 % pour les filles). A noter que le groupe de contrôle est le seul où le niveau de scolarisation des garçons est meilleur que celui des filles (graphique 5 ; tableau 8).

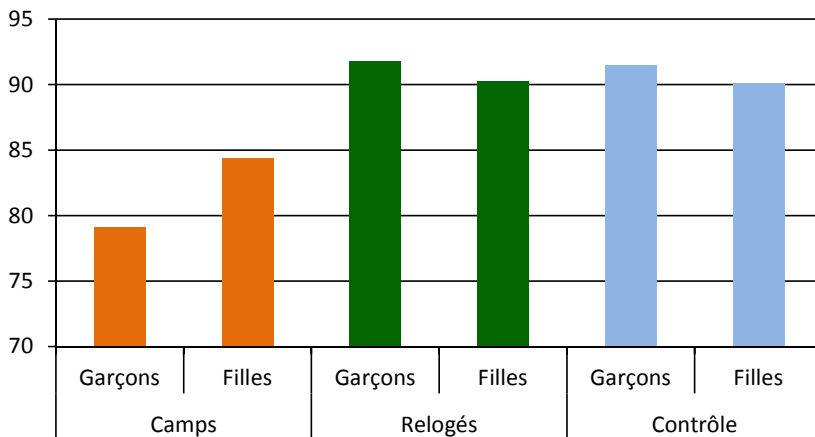
Le niveau de scolarisation relativement faible des enfants du camp peut être l'effet indirect de la

sélection *par le bas* de la population déplacée, qui ne prodigue pas l'enseignement de base à ses enfants. D'autres raisons expliquent que le pourcentage d'enfants scolarisés soit moins important dans le camp : difficultés d'accès à l'école (en raison de l'éloignement), conditions de vie dans le camp et, surtout, manque de ressources. En effet, dans le camp, le manque de moyens financiers est la raison principale de non-scolarisation des enfants dans 92 % des cas, en excluant les cas des enfants trop jeunes pour fréquenter l'école, contre 82 % et 79 % dans les deux autres groupes (tableau 9). Ces résultats soulignent la précarité des populations dans les camps et rappellent que, à défaut d'être scolarisés, les enfants traînent dans les rues avoisinantes des camps et constituent des proies faciles pour les proxénètes et pédophiles (Kolbe et al., 2010).

Graphique 4 : Niveau d'instruction des chefs de ménage par sexe (en %)



Graphique 5 : Scolarisation des enfants de 5 à 18 ans par sexe (en %)



Emploi et chômage parmi les chefs de ménage

Plus de 40 % des chefs de ménage dans le camp déclarent être chômeurs, contre moins d'un tiers dans le groupe de contrôle et parmi les relogés. Il est intéressant de noter que la différence entre hommes et femmes est particulièrement grande dans le groupe de contrôle (15 points d'écart), moindre dans le camp (10 points), et faible parmi les relogés (5 points ; tableau 10). Ces résultats, cohérents avec le taux de chômage dans l'aire métropolitaine (République d'Haïti, 2010c), indiquent que le relogement s'accompagne d'un retour à l'emploi. En effet, la sortie des camps peut représenter une motivation pour trouver un emploi et briser la logique d'assistantat, même si le fait d'avoir un emploi peut également faciliter la sortie des

camps. Cette seconde hypothèse implique que le relogement est finalement lié à des décisions et des opportunités individuelles.

Par ailleurs, il est important de souligner que la baisse du pourcentage de chefs de ménage sans emploi parmi les relogés par rapport au camp s'accompagne d'une augmentation très forte du pourcentage de chefs de ménage « indépendants » (51,3 % parmi les relogés contre 36,3 % dans le camp et 39,7 dans le groupe de contrôle). Ce résultat confirme l'hypothèse selon laquelle la sortie des camps représente une motivation pour trouver un emploi, mais indique également que la situation des relogés par rapport à l'emploi est fragile puisque la catégorie « indépendant » regroupe généralement des activités dans le secteur informel ou des formes de chômage déguisé. En effet,

le pourcentage de chefs de ménage qui exercent une activité relevant du secteur formel (patrons, salariés) est nettement plus important dans le groupe de contrôle que dans le camp et, dans une moindre mesure, parmi les relogés.

Enfin, il est important de souligner que la proportion d'hommes qui déclarent avoir une profession est relativement faible : 66 % dans le groupe de contrôle, 58 % dans le camp, et 61 % parmi les relogés (tableau 11).

Migrations et déplacements

Approximativement un tiers de l'ensemble des chefs de ménage est né dans le département de l'Ouest (y compris l'aire métropolitaine de Port-au-Prince) et la plupart des autres chefs de ménages sont nés dans les départements du Sud, de Grande-Anse, et du Sud-Est. Ces résultats sont comparables à ceux de l'étude précitée sur les mouvements de population dans l'aire métropolitaine (FNUAP et HDS, 2010). Toutefois, il est étonnant de constater que le pourcentage de chefs de ménages nés dans le département de l'Ouest est plus faible dans le groupe de contrôle (31 %) que dans le camp (41 %) et parmi les relogés (41,5 % ; tableau 12). En effet, cela semble indiquer que le pourcentage de migrants internes est plus important dans le groupe de contrôle. En fait, ce résultat est partiellement biaisé

car le questionnaire ne fait pas la distinction entre les chefs de ménage nés dans l'aire métropolitaine et ceux nés dans le reste du département de l'Ouest. Autrement dit, la proportion plus forte de chefs de ménages nés dans le département de l'Ouest et se trouvant dans le camp et parmi les déplacés peut également s'expliquer par un pourcentage plus élevé de migrants internes venus du reste du département de l'Ouest.

Par ailleurs, il est important de souligner que le taux d'émigration (interne et externe) est 2,5 fois plus élevé dans le camp (54,1 ‰) que dans le groupe de contrôle (19,5 ‰) et parmi les relogés (23,2 ‰). Ce résultat semble confirmer l'hypothèse d'un éparpillement des ménages dans les camps en raison des conditions de vie difficiles et du retour d'une partie des membres de la famille après le relogement. De plus, il est intéressant de noter, d'une part, que les deux tiers des migrants ont moins de 29 ans et, d'autre part, que la répartition par sexe varie fortement d'un groupe à l'autre (*quasi-parité* dans le groupe de contrôle, forte majorité de femmes dans le camp, forte majorité d'hommes parmi les relogés ; tableau 13).

Enfin, concernant les déplacements depuis le tremblement de terre et la raison ayant conduit à quitter le dernier logement, la quasi-totalité des ménages dans le camp ont, sans

surprise, quitté leur ancien domicile parce qu'il a été détruit. Par contre, il est intéressant de noter qu'un tiers des ménages du groupe de contrôle a changé de domicile depuis le tremblement de terre (10 % parce que leur maison a été détruite). Ces résultats sont cohérents avec ceux de l'enquête sur les mouvements de population dans l'aire métropolitaine (FNUAP et HDS, 2010) et ceux de l'Université du Michigan (Kolbe A. and al., 2010). Enfin, parmi les relogés, près de la moitié des chefs de ménage ont déclaré avoir quitté leur ancien domicile en raison du relogement (en l'occurrence, les camps de Place Boyer et Place Saint-Pierre), et plus d'un tiers parce que leur maison a été détruite (tableau 14).

4.2 Revenus et dépenses

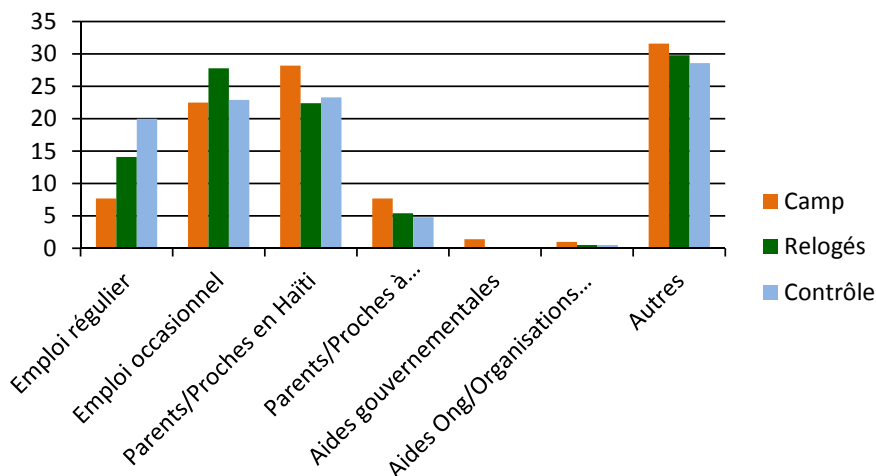
Sources de revenus et accès au crédit

Il est frappant de constater que l'emploi (occasionnel et *a fortiori* irrégulier) soit la principale source de revenus pour seulement une minorité de chefs de ménage dans le groupe de contrôle (42,9 %), parmi les relogés (41,9 %), et moins d'un tiers (30,2 %) dans le camp. Ces résultats confirment ceux relatifs à l'emploi et au chômage (4.1.7), notamment le

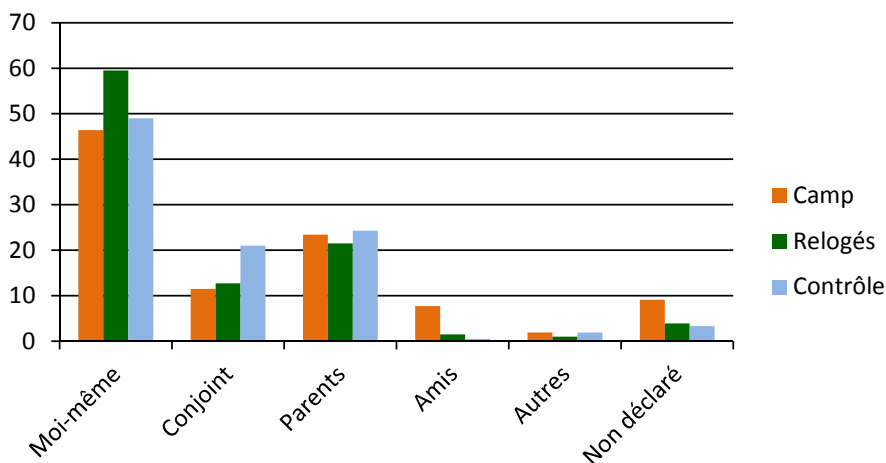
lien entre emploi et relogement. De plus, l'aide des parents et des proches (en Haïti ou à l'étranger) représente la principale source de revenus pour plus d'un tiers des ménages dans le camp (35,9 %), pour plus d'un quart des ménages parmi les relogés (27,8 %) ainsi que dans le groupe de contrôle (28,1 % ; graphique 6 ; tableau 15).

On notera, toutefois, que les parents et proches à l'étranger sont rarement cités comme source principale de revenus dans les trois groupes, ce qui n'exclut pas qu'ils représentent une source importante de revenus secondaires. Par ailleurs, le revenu principal du ménage est assuré par moins de la moitié des chefs de ménages du groupe de contrôle et du camp (49 % et 46,4 %), contre 59,5 % pour les relogés. Le fait que les chefs de ménage relogés subviennent plus que les autres à leurs besoins confirme le lien entre relogement et niveau d'emploi. On notera que les parents représentent la principale source de revenus pour un ménage sur cinq dans les trois groupes, et que le/la conjoint(e) représente la principale source de revenus dans un ménage sur 10 seulement dans le camp et parmi les relogés (mais un sur cinq dans le groupe de contrôle ; graphique 7 ; tableau 16).

Graphique 6 : Source principale de revenu (en %)



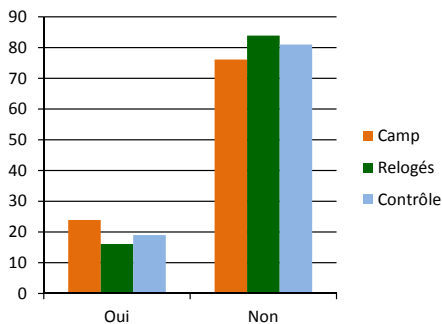
Graphique 7 : Origine principale des revenus du ménage (en %)



D'autre part, l'enquête montre qu'un nombre très limité de ménage a souscrit un crédit depuis le tremblement de terre : 19 % dans le groupe de contrôle, 23,9 % dans le camp, et 16 % parmi les relogés (graphique 8 ; tableau 17). S'il peut

sembler étonnant que les chefs de ménages dans le camp contractent plus de crédit que les relogés, ces résultats indiquent surtout que l'accès au crédit est un problème crucial en Haïti, en lien avec les problèmes d'accès au foncier.

Graphique 8 : Souscription d'un type de crédit pendant ces 26 derniers mois (en %)



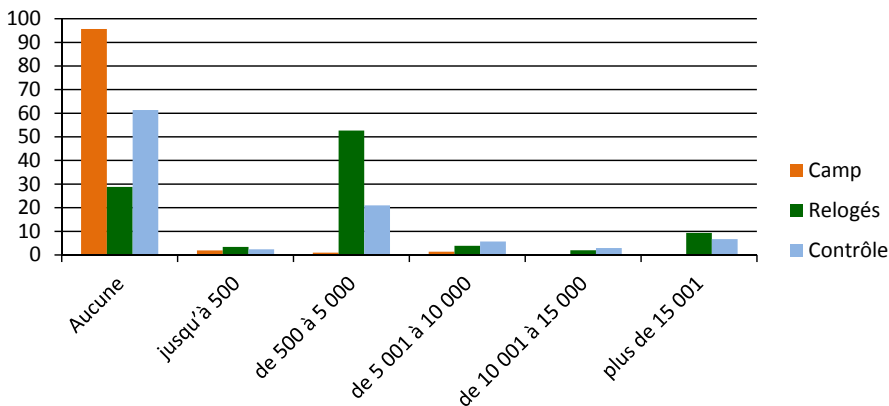
Montant estimé des dépenses

Les revenus des ménages sont difficiles à mesurer, précisément à travers un questionnaire en raison du risque de réponses biaisées. A défaut, cette enquête porte sur le montant

estimé des dépenses du ménage (par type : logement, alimentation, téléphone, transport, scolarité, loisirs), et des revenus nécessaires au ménage.

Concernant les dépenses de logement, la quasi-totalité (95,7 %) des chefs de ménage dans le camp n'a, à l'évidence, aucune dépense de logement. Par ailleurs, la grande majorité (61,4 %) des chefs de ménage dans le groupe de contrôle n'a aucune dépense de logement, contre seulement un quart (28,8 %) parmi les relogés. La majorité (52,7 %) des chefs de ménage parmi les relogés paye entre 500 et 5 000 gourdes de loyer par mois (approx. 12 à 120 dollars E.-U.), contre un ménage sur cinq dans le groupe de contrôle (tableau 18 ; graphique 9).

Graphique 9 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le logement (en HTG et en %)



Ces résultats sont cohérents avec le fait que la plupart des déplacés des camps de la Place Saint-Pierre et de la Place Boyer (les « relogés » dans cette enquête) ne sont pas propriétaires et ont bénéficié d'une aide financière (500 dollars E.-U.+150 dollars E.-U.) pour payer leur loyer pendant un an. Toutefois, lorsque cette aide aura été épuisée, les chefs de ménages relogés pourraient faire face à des difficultés financières et risqueraient alors d'être expulsés. Il apparaît donc indispensable que le versement d'aides financières au loyer s'accompagne de mesures ambitieuses en matière d'accès à la propriété et de construction de logements sociaux ; de formation et d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, il est intéressant de souligner que les dépenses alimentaires semblent plus importantes parmi les relogés que parmi les autres groupes. En effet, la grande majorité (57 %) des chefs de ménage parmi les relogés dépense plus de 5 000 gourdes par mois pour l'alimentation (contre 39,4 % dans le groupe de contrôle et 23,5 % dans le camp). Inversement, un tiers (34,1 %) des ménages parmi les relogés dépense entre 500 et 5 000 gourdes par mois (contre 41,9 % dans le groupe de contrôle et 57,9 % dans le camp ; tableau 19).

De même pour les transports et le téléphone, les dépenses des ménages relogés sont plus importantes que

celles des autres groupes. D'une part, près de la moitié (46,8 %) des chefs de ménage relogés dépensent entre 500 et 5 000 gourdes pour les transports, contre 41,4 % dans le groupe de contrôle et 30,6 % dans le camp (tableau 20). D'autre part, 87,9 % parmi les relogés dépensent jusqu'à 5 000 gourdes par mois pour le téléphone, contre 69,4 % des chefs de ménage dans les camps et 79 % dans le groupe de contrôle (tableau 21).

Les dépenses de scolarité des ménages relogés sont comparables à celle du groupe de contrôle, alors qu'elles sont très faibles dans le camp. En effet, 52,6 % des chefs de ménages dans les camps n'ont aucune dépense de scolarité, contre 43,3 % dans le groupe de contrôle et 44,4 % parmi les relogés (tableau 22). Ce résultat est à mettre en perspective avec le taux de scolarisation plus faible dans les camps ainsi que le manque de moyen financier comme cause principale de non-scolarisation dans le camp (voir 4.1.6).

Finalement, l'estimation des revenus nécessaires au ménage selon son chef, confirme les tendances observées au sujet des dépenses. En effet, moins d'un chef de ménage sur dix parmi les relogés (8,7 %) estime n'avoir pas besoin de plus de 10 000 gourdes par mois, contre un chef de ménage sur cinq dans le groupe de contrôle (18,1 %) et un sur quatre

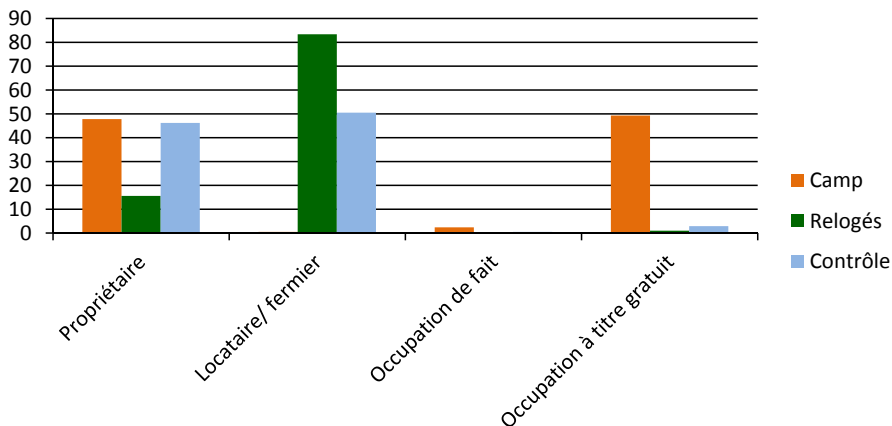
dans le camp (23,4 %). Par ailleurs, un tiers des chefs de ménage parmi les relogés (34,7 %) estime avoir besoin de 10 000 à 20 000 gourdes par mois, contre 22 % dans le camp et 25,2 % dans le groupe de contrôle. Ce résultat semble confirmer le fait que les relogés font face à des dépenses plus importantes que les autres groupes (tableau 23). Ces résultats rappellent que la population de l'aire métropolitaine de Port-au-Prince vit avec des revenus largement inférieurs à ceux dont elle estime avoir besoin, puisqu'un tiers de la population de l'aire métropolitaine déclare des revenus inférieurs à 2 400 gourdes, un tiers entre 2 400 et 7 000 gourdes, et un tiers des revenus supérieurs à 7 000 gourdes (FNUAP et HDS, 2010).

4.3 Logement

Statut d'occupation et caractéristiques du logement

Dans le camp, la moitié (49 %) des chefs de ménage a déclaré occuper leur logement à titre gratuit et l'autre moitié (48 %) en être « propriétaire ». Cette seconde réponse peut sembler incongrue, dans la mesure où le camp occupe un terrain de sport municipal, mais est symptomatique du problème de l'accès au foncier en Haïti et ce, en particulier pour les déplacés. Par ailleurs, dans la population de contrôle, près de la moitié des chefs de ménage déclare être propriétaires (46,2 %) et l'autre moitié (50,2 %) se déclare locataire. Par contre, les propriétaires sont marginaux parmi les relogés (15,6 %) qui déclarent presque tous être locataires (83,4 % ; tableau 24 ; graphique 10).

Graphique 10 : Ménages selon le statut d'occupation dans le logement (en %)



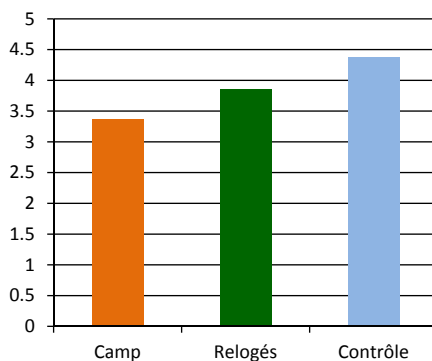
Il est surprenant de remarquer que le pourcentage de « propriétaires » dans le groupe de contrôle et parmi les relogés est inférieur d'approximativement 15 points au pourcentage de ménage qui n'ont aucune dépense de logement (voir 4.2.2 et tableau 18). Cet écart devrait s'expliquer par un pourcentage élevé d'occupant « de fait » ou « à titre gratuit », ce qui n'est pas le cas. Il faut en conclure que certains ménages ont déclaré être locataires, alors que leurs dépenses de logement sont nulles.

La quasi-totalité des ménages dans le groupe de contrôle et parmi les relogés déclare résider dans une maison individuelle, généralement maçonnée, mais parfois en bois ou tôle. Quant aux déplacés dans le camp de Sainte-Thérèse fermé à l'été 2012, ils vivaient dans des tentes dont les parois étaient en plastique ou en carton (exceptionnellement en tôles ou en bois ; tableaux 25 et 26).

Par ailleurs, le nombre moyen de pièces par ménage est de 1,81 pour le groupe de contrôle, seulement de 1,07 dans le camp, et 1,52 parmi les relogés (tableau 27). Ce résultat montre que le relogement permet de décongestionner et d'améliorer les conditions de logement. Toutefois, il est important de souligner que la quasi-totalité des ménages dans le camp, les deux tiers des ménages relogés, et la moitié des ménages du groupe de contrôle possèdent

une seule pièce. Par ailleurs, il est intéressant de remarquer que le nombre de personnes par pièce (pour les logements d'une seule pièce) est plus important dans le groupe de contrôle (4,38 personnes par pièce) que parmi les relogés (3,85) et que dans le camp (3,37 ; graphique 11 ; tableau 28). Cette hiérarchie serait sans doute remise en question si l'enquête avait pu tenir compte de la superficie des pièces, mais ce résultat indique clairement que le surencombrement des logements est un problème lancinant en Haïti et particulièrement en milieu urbain.

Graphique 11 : Nombre moyen de personnes dans les logements d'une seule pièce



Equipements et accès aux services

Si les conditions de vie dans les camps sont très difficiles, les résultats ci-dessous montrent que le groupe de contrôle et les relogés font également face à de nombreux problèmes.

L'accès à l'eau courante est rare dans tous les groupes : 81 % des ménages dans les camps, 78 % dans le groupe de contrôle, et 64 % parmi les relogés n'y ont pas accès (tableau 29). Le camion-citerne est le principal moyen d'obtenir de l'eau dans le camp (53,64 % des ménages) et, dans une moindre mesure, dans le groupe de contrôle (38,1 %) et parmi les relogés (23,4 %). Ces deux derniers groupes ont généralement recours à un robinet (respectivement 43,3 % et 55,1 % des ménages), tout comme les ménages du camp de façon moins systématique (25,4 % ; tableau 30). Il est intéressant de souligner que les ménages dans le camp ont plus souvent accès à l'eau potable que le groupe de contrôle et les relogés (23 % contre 10,5 % et 8,3 % respectivement). En conséquence, ces derniers achètent plus souvent des bouteilles d'eau traitée, s'approvisionnent aux kiosques et aux camions, et traitent l'eau eux-mêmes (tableau 31).

Par ailleurs, l'accès à l'électricité est relativement courant dans le groupe de contrôle et parmi les relogés (72 % et 61 % y ont respectivement accès), alors qu'il est rare dans le camp (86 % n'ont pas accès à l'électricité). De manière générale, les biens d'équipement (cuisinière, réfrigérateur, moyens de transport, ordinateur, etc.) sont rares dans tous les groupes, à l'exception de la radio

et de la télévision dont la possession est plus fréquente dans le groupe de contrôle et parmi les relogés (2/3 des ménages) que dans le camp. Il faut noter que le pourcentage de ménages qui possèdent une voiture est deux fois plus important parmi les relogés que parmi le groupe de contrôle (tableau 29).

Enfin, le mode d'évacuation des déchets solides est l'un des rares indicateurs pour lequel les conditions dans le camp sont meilleures que celles dans les autres groupes. Dans le camp, le ramassage des ordures est assuré par un camion de la mairie dans 82 % des cas, à la différence du groupe de contrôle pour qui le déversement et les « autres moyens » représentent les principales formes d'évacuation des déchets (83 % des cas). Les relogés représentent une situation intermédiaire avec un tiers de ramassage par la mairie et deux tiers de moyens informels (tableau 32). Par ailleurs, seule une minorité des ménages bénéficient d'un système de drainage des eaux usées dans les trois groupes (entre un quart et un tiers ; tableau 33). Enfin, seul un quart des ménages dans le groupe de contrôle et un tiers de ménages parmi les relogés possèdent des toilettes dans le logement (dans le camp, la quasi-totalité des ménages utilise les latrines communes ; tableau 34).

Ces résultats montrent que la situation des relogés et du groupe du contrôle

est souvent comparable à celle du camp (parfois pire) du point de vue de l'accès à l'eau, de l'assainissement, et de l'évacuation des déchets. Par contre, l'accès à l'électricité s'améliore avec le relogement, ainsi que la possession de certains équipements, en particulier des voitures qui peuvent être acquises grâce aux indemnités financières versées aux familles relogées et ayant pour objectif de générer un revenu (taxis, bus collectifs).

4.4 Santé

Accès aux soins

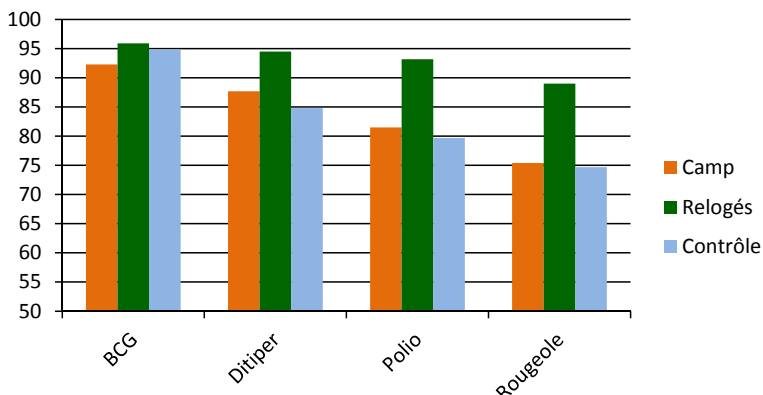
En Haïti, les soins de qualité ont plus de chances d'être prodigués par le secteur privé que par le secteur public. Dans le groupe de contrôle, 28,1 % des ménages ont recours à l'hôpital privé et presque autant (29,5 %) à l'hôpital public (tableau 35). A l'inverse, pour la population dans le camp, l'hôpital privé est inabordable (9,1 % le fréquente) et la majorité a recours aux organismes publics (33 % fréquentent les hôpitaux publics et 26,8 % les centres de santé communautaire). Enfin, les relogés fréquentent les institutions médicales privées et publiques, avec

une préférence pour l'hôpital public (40 % le fréquentent, contre 25,9 % pour l'hôpital privé). Il est important de souligner qu'une proportion significative de la population n'a recours à aucune institution médicale, en particulier dans le camp (10,5 %).

Par ailleurs, il faut noter que tous les enfants de moins de 5 ans ne sont pas vaccinés, même si le taux de vaccination est relativement élevé. Pour le BCG : 94 % dans la population de contrôle, 92 % dans les camps et 97 % chez les relogés (pour le premier enfant). De manière générale, la population relogée est celle qui assure le mieux la protection des enfants par la vaccination (peut-être grâce à des programmes de vaccination liés au relogement ; graphique 1 ; tableau 36).

Alors que les conditions de vie de la population dans le camp sont généralement beaucoup plus difficiles, les femmes qui y résident accouchent pour la majorité (64 %) dans un établissement médicalisé, à la différence des femmes du groupe de contrôle pour qui 61 % des naissances surviennent à la maison. De ce point de vue, les relogés se situent dans une situation intermédiaire, avec 41 % des naissances à domicile (tableau 37).

Graphique 12 : Premiers enfants de moins de 5 ans vaccinés (en % et selon le type de vaccin)



Par contre, il faut souligner que ce très léger avantage pour les femmes vivant dans les camps n'est pas accompagné d'un avantage équivalent pour les soins prénatals : alors que 71 % et 75 % des mères dans le groupe de contrôle et parmi les relogés ont bénéficié d'un suivi lors de leur dernière grossesse, ce pourcentage tombe à 62 % dans les camps (tableau 38). Si les organisations internationales et les ONG ont certainement joué un rôle pour encourager les femmes dans les camps à accoucher dans un établissement médicalisé, il ne semble pas, à la lecture de ces résultats, que des programmes de suivi de la grossesse aient été développés aussi systématiquement.

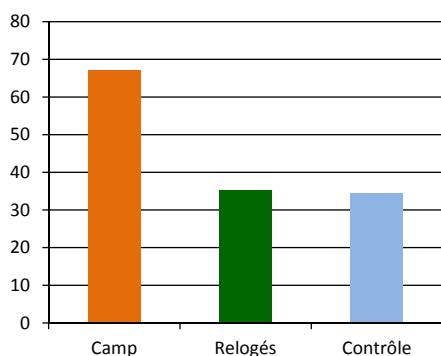
Choléra

A la suite de la considérable épidémie de choléra qui a éclaté en Haïti à la fin de l'année 2010, la population

a été très sensibilisée à ce fléau. Il n'est donc pas étonnant de voir que la proportion de ceux qui déclarent ne prendre aucune précaution pour se protéger du choléra est dérisoire. Toutefois, si les proportions de ceux qui déclarent qu'ils se protègent en se lavant les mains au savon sont équivalentes dans les trois groupes, la proportion de ceux qui utilisent et boivent de l'eau traitée est plus basse dans le camp (23 %, contre 34 % pour le groupe de contrôle ; tableau 39).

Par ailleurs, il est frappant de constater que la proportion de chefs de ménage qui a déclaré connaître des cas de choléra dans son environnement immédiat est deux fois plus importante dans le camp (67 %) que dans le groupe de contrôle (34 % ; graphique 13 ; tableau 40).

Graphique 13 : Connaissance de cas de choléra dans l'environnement immédiat (en %)



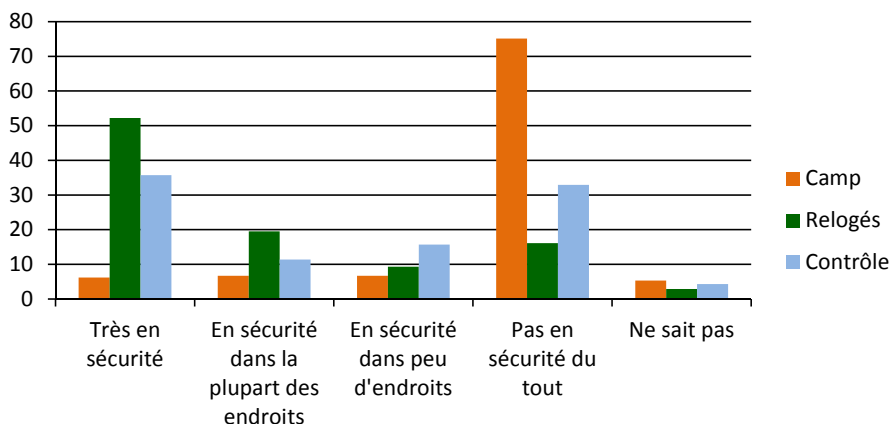
Dans le groupe de contrôle, 30,9 % des chefs de ménage déclarent ne pas se sentir « du tout » en sécurité, contre 75 % des chefs de ménages dans le camp et seulement 16,1 % parmi les relogés. Inversement, près de la moitié des chefs de ménages (47,1 %) dans le groupe de contrôle se sent « très en sécurité » et « en sécurité dans la plupart des endroits », contre seulement 12,9 % des chefs de ménage dans le camp et près des trois quarts des relogés (71,7 % ; graphique 14 ; tableau 41). De tels contrastes entre le camp et les relogés sont intéressants car ils rappellent, si cela était nécessaire, que la sécurité reste un problème lancinant dans les camps. De plus, ces résultats montrent que le relogement a un effet catalyseur sur la perception de la sécurité, qui s'améliore fortement.

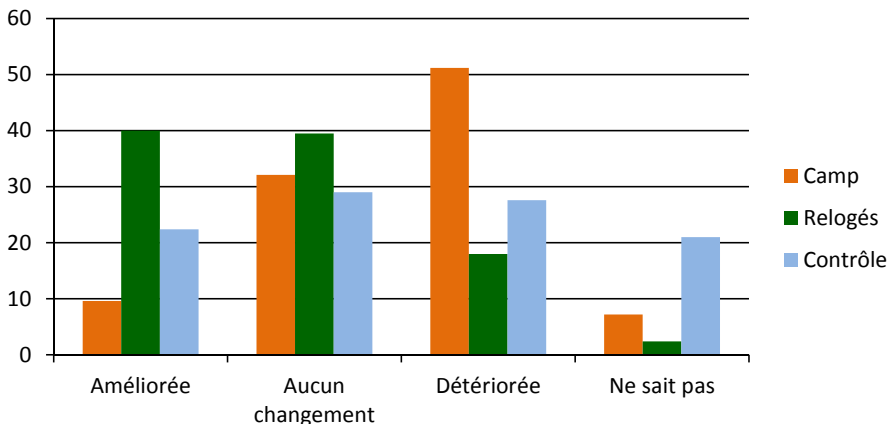
4.5 Sécurité et capital social

Perception de la sécurité et gestion des conflits

Bien que subjective, la perception du niveau de sécurité est importante.

Graphique 14 : Perception du niveau de sécurité



Graphique 15 : Perception de l'évolution du niveau de sécurité

Parallèlement, la perception de l'évolution du niveau de sécurité présente des résultats similaires. Les chefs de ménage du groupe de contrôle se répartissent de manière relativement équilibrée entre ceux qui perçoivent une amélioration (22,4 %), aucun changement (29 %), une détérioration (27,6 %), et qui ne savent pas (21 %). Par contre, plus de la moitié des chefs de ménage dans les camps (51,2 %) considèrent que la sécurité s'est détériorée, contre seulement 18 % des relogés. Inversement, 40 % des chefs de ménage relogés considèrent que la sécurité s'est améliorée, contre seulement 9,6 % dans le camp (graphique 15 ; tableau 42).

La majorité des chefs de ménage n'ont pas su (ou pas voulu) répondre à la question relative aux principales sources de conflits : 66,5 % des chefs de ménage dans le camp, 76,5 %

parmi les relogés, et 85,2 % parmi le groupe de contrôle n'ont pas identifié la source des conflits (réponses « autres », « non déclarée », « aucun » ; tableau 42).

Par ailleurs, concernant la résolution des conflits, près de la moitié des chefs de ménage dans le camp (46,4 %) identifient la police comme le mode le plus courant de résolution des conflits, contre moins d'un tiers dans les deux autres groupes (31 % parmi le groupe de contrôle et 29,3 % parmi les relogés). De même, près de la moitié des chefs de ménages dans le groupe de contrôle et parmi les relogés déclarent ne pas savoir comment sont résolus les conflits (43,3 % et 45,4 % respectivement), alors que ce pourcentage tombe à 18,2 % dans le camp (graphique 16 ; tableau 43). Ces résultats semblent indiquer que les conflits dans le camp font l'objet d'une attention plus grande

de la part de la police. Cependant, il est important de souligner que, dans les trois groupes, les tribunaux, les organisations communautaires de bases, les notables, et les institutions religieuses interviennent rarement pour résoudre les conflits.

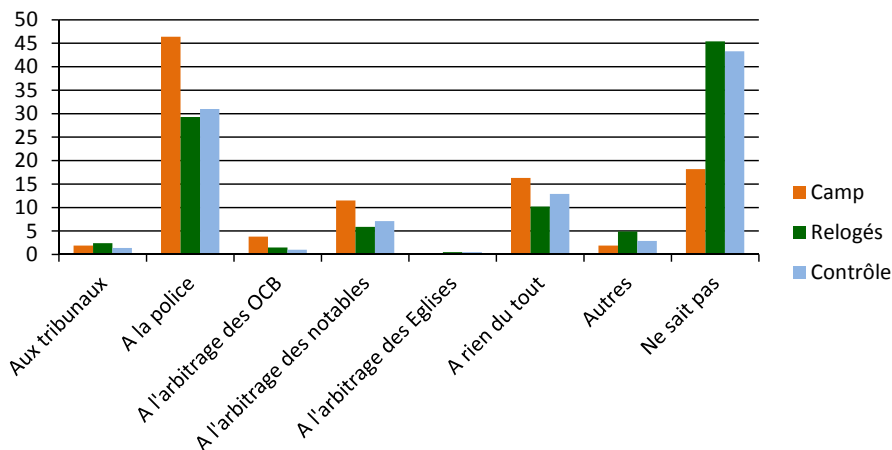
Accès à l'information et participation électorale

Les moyens pour échanger des informations sur les problèmes de la communauté varient de façon significative d'un groupe à l'autre, mais les résultats soulignent l'importance de la radio et du bouche-à-oreille comme source d'information en Haïti.

Dans le groupe de contrôle, plus d'un tiers des chefs de ménage (36,2 %

s'informent par la radio, un autre tiers (34,8 %) par le bouche-à-oreille, moins d'un sur dix par la télévision (8,1 %), et très peu par les réunions communautaires (2,9 %) et les journaux (1 %). Dans le camp, plus de la moitié des chefs de ménage s'informent par le bouche-à-oreille (52,6%), soit une forte augmentation ; un quart s'informent par la radio (24,9 %), soit un pourcentage relativement stable ; mais très peu s'informent par la télévision (1 %), les journaux (1,4 %) ou les réunions communautaires (2,4 %). Enfin, parmi les relogés, la radio est la principale source d'information, pour 42,4 % des chefs de ménage, suivi du bouche-à-oreille (29,3 %), et de la télévision (7,8 % ; tableau 44).

Graphique 16 : Mode de résolution des conflits



Par ailleurs, le niveau de participation à la dernière élection présidentielle (2011), est de 66 % dans le groupe de contrôle, soit un chiffre cohérent avec le haut niveau de participation lors du deuxième tour de l'élection. Dans le camp, le niveau de participation est très proche de celui du groupe de contrôle (67,6 %), ce qui permet de conclure que le fait de résider dans le camp n'a pas eu d'impact sur la participation électorale. Par contre, la participation parmi les relogés est nettement plus forte (79,5 % ; tableau 45). Cet écart est cependant difficile à justifier puisque ces derniers résidaient encore dans les camps de la Place Saint-Pierre et de la Place Boyer lorsque l'élection a eu lieu en mars 2011. Par ailleurs, il faut noter que la participation est plus forte de 5 à 6 points parmi les hommes dans les trois groupes étudiés. Ce résultat pourrait notamment s'expliquer par le fait que la proportion de femmes qui possèdent une carte d'identité nationale (CIN) est plus faible de 7 à 12 points selon les groupes. Par ailleurs, la possession de la CIN est très courante parmi les chefs de ménage du groupe de contrôle et des relogés (85 % et 87,8 % respectivement), mais relativement moins fréquente dans le camp (74,6 % ; tableau 46).

Evaluation du rôle des organisations communautaires et des ONG

De manière générale, dans les trois groupes étudiés, l'action des

organisations communautaires de base (OCB) est peu visible ou peu appréciée, sauf chez des relogés. La majorité des chefs de ménage des trois groupes n'a pas d'opinion sur l'impact des OCB, et un quart des chefs de ménage dans le camp et dans le groupe de contrôle considère que les OCB n'ont aucun impact. Par contre, parmi les relogés, un chef de ménage sur cinq considère que les OCB ont beaucoup d'impact, contre un chef de ménage sur vingt dans les autres groupes (tableau 47).

De même, la majorité des chefs de ménage dans le groupe de contrôle et plus du tiers dans les autres groupes n'a pas d'opinion sur les rapports entre la communauté et les ONG (tableau 48), et l'immense majorité des chefs de ménage des trois groupes déclarent qu'ils ne connaissent pas d'organisations dans les domaines des droits humains, de la protection des femmes, et de celle des enfants (tableau 49).

Toutefois, près d'un tiers des chefs de ménages relogés et plus d'un quart des chefs de ménage dans le camp jugent les rapports entre la communauté et les ONG « très bons » ou « bons ». Par contre, dans le groupe de contrôle, un chef de ménage sur cinq considère que ces rapports sont inexistantes, et un sur dix seulement juge ces rapports « très bon » ou « bon » (tableau 48).

5. Conclusion et recommandations

Cette enquête sur les déplacés internes vise à comparer les conditions de vie des ménages dans les camps avec celles des ménages relogés et celle d'un groupe témoin. Elle porte sur l'ensemble du camp de Sainte-Thérèse (Pétion-Ville) et sur des échantillons représentatifs parmi les ménages (relogés) qui résidaient dans les camps de la Place Boyer et de la place Saint-Pierre (Pétion-Ville), ainsi que des ménages (témoins) résidant dans le voisinage immédiat du camp de Sainte Thérèse.

La première partie de l'enquête porte sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques des trois groupes étudiés. La plupart des indicateurs (à l'exception du niveau d'instruction du chef de ménage) montrent que la population dans les camps est plus pauvre que la population de contrôle, certainement en raison d'un double phénomène de paupérisation et de la sélection *par le bas* des ménages dans les camps. En effet, dans les camps, le pourcentage de femmes chefs de ménages est plus élevé ; la taille des ménages est réduite (en raison du manque de place) ; les taux de natalité et de mortalité sont plus élevés ; le taux de chômage est plus élevé et la proportion d'actifs occupés dans le secteur formel (patrons, salariés) est plus faible ; le taux d'émigration

(interne et externe) est plus élevé ; le niveau de scolarisation des enfants et des adolescents (jusqu'à 18 ans) est plus faible, etc.

Par ailleurs, l'enquête montre que le relogement se traduit par l'amélioration de ces indicateurs, avec des résultats parmi les relogés proches de ceux du groupe de contrôle. Il faut noter que la baisse du pourcentage de femmes chefs de ménages et l'augmentation de la taille des ménages s'expliquent certainement par le retour des hommes adultes et des collatéraux vers leur ménage d'origine après le relogement. Par ailleurs, la baisse du taux de chômage parmi les relogés indique que le relogement favorise le retour à l'emploi, mais il est important de souligner d'une part, que la proportion élevée d'actifs indépendants parmi les relogés cache des formes d'emplois précaires dans le secteur informel ou de chômage déguisé et, d'autre part, que le retour à l'emploi peut être la cause du relogement, plutôt qu'une conséquence, ce qui implique une sélection *par le haut* des relogés.

La deuxième partie de l'enquête traite des sources de revenus et des dépenses. Les résultats montrent qu'une minorité de ménages ont un revenu régulier, en particulier dans le camp, et que l'aide des parents

et proches en Haïti représente la principale source de revenus pour une part significative de ces ménages.

Par ailleurs, l'enquête montre que les relogés font face à des dépenses plus importantes que les autres groupes. En effet, la plupart des relogés payent un loyer (contre seulement un tiers des ménages du groupe de contrôle et, bien sûr, aucun des ménages dans le camp), et leurs dépenses d'alimentation, de transports et de téléphone sont sensiblement plus importantes que celles des autres groupes. L'éducation représente une exception : d'une part, la grande majorité des ménages dans les trois groupes ne déclare aucune dépense d'éducation (en particulier dans le camp) ; d'autre part, les résultats des relogés et du groupe de contrôle sont équivalents.

La troisième partie de l'enquête porte sur le logement. Tout d'abord, l'enquête confirme que la plupart des relogés sont locataires de leur logement, à la différence du groupe de contrôle qui compte une moitié de propriétaires. Ce résultat, et le fait que les relogés font face à des dépenses plus importantes, souligne le risque de paupérisation et d'expulsion parmi les relogés une fois épuisée l'aide financière dont ils ont bénéficié. Par ailleurs, l'enquête confirme que les conditions de logement des familles déplacées dans les camps sont très difficiles, notamment

en raison de la fragilité des abris, de la promiscuité, des problèmes d'hygiène (latrines communes), de l'absence d'électricité. La plupart des ménages du groupe de contrôle et parmi les relogés résident dans une maison maçonnée, mais l'enquête montre que, sous certains aspects, leurs conditions de vie sont aussi difficiles, parfois pires, que celles des ménages dans le camp. Par exemple, le surencombrement (nombre moyen de personnes par pièce) touche l'ensemble des groupes ; les ménages dans le camp ont plus facilement accès à l'eau (courante et potable) ; le déversement sauvage des déchets est plus courant dans le groupe de contrôle et parmi les relogés, alors que l'évacuation des déchets du camp est généralement organisée par un camion-benne.

La quatrième partie de l'enquête porte sur la santé. Les résultats montrent que les ménages dans les camps se font généralement soigner dans les hôpitaux publics et les centres de santé communautaire, alors que les ménages du groupe de contrôle et, dans une moindre mesure, les ménages relogés ont plus fréquemment recours aux hôpitaux privés. Par contre, il est intéressant de noter que les femmes dans le camp accouchent plus souvent à l'hôpital que les femmes des autres groupes (en particulier celles du groupe de contrôle qui accouchent

plus souvent chez elles), mais qu'elles bénéficient moins souvent de soins prénatals. Enfin, concernant le choléra, l'enquête montre que la plupart des répondants adoptent des gestes de protection élémentaires, comme se laver les mains au savon, mais qu'une minorité seulement boit de l'eau traitée, en particulier dans les camps. De plus, l'enquête montre que la majorité des chefs de ménage dans les camps ont connu des cas de choléra dans leur environnement immédiat, à la différence des autres groupes.

Finalement, la dernière partie de l'enquête porte sur la sécurité et le capital social. Tout d'abord, l'enquête montre que le relogement permet une très forte amélioration de la perception de la sécurité, avec la plupart des relogés qui se sentent « très en sécurité », au contraire de la plupart des ménages dans le camp. Par ailleurs, l'enquête montre que l'intervention de la police pour résoudre les conflits est plus fréquente dans les camps alors que les tribunaux, les OCB et les Eglises interviennent rarement. D'autre part, l'enquête montre que le bouche-à-oreille (le télédial) représente la principale source d'informations dans le camp, alors que la radio prime dans les autres groupes, en particulier pour les relogés, et que la grande majorité des chefs de ménages interrogés a voté lors des élections présidentielles en 2011. Enfin, si l'enquête souligne

la faible visibilité des OCB et, dans une moindre mesure, des ONG, elle indique également que les relogés ont une appréciation plus positive du rôle des OCB et des ONG que les autres groupes.

Sur la base des résultats de l'enquête, les principales recommandations sont les suivantes :

- Poursuivre la fermeture des camps à condition que les familles concernées bénéficient de solutions de relogement conformes aux standards minimums (sécurité, conditions de vie) ;
- Maintenir (et développer le cas échéant) les programmes d'assistance aux déplacés dans les camps tant qu'une solution de relogement n'a pas été trouvée ;
- Développer massivement les différents programmes de relogement en s'assurant qu'ils soient viables, en prenant par exemple en compte leur conformité aux paramètres géologiques de la région, mais aussi adaptés aux besoins des familles concernées ;
- Mettre en place un suivi systématique et régulier des familles relogées, en particulier celles qui bénéficient d'une aide financière au loyer ;
- Promouvoir l'emploi, notamment à travers des programmes de formation ;

- Promouvoir l'accès à la propriété, notamment en facilitant l'accès au crédit ;
- Soutenir et organiser le développement urbain, en particulier la construction de logements (qui répondent aux normes antisismiques) et le développement des infrastructures et services dans les quartiers (réseaux d'eau et d'assainissement, collecte des déchets, transports publics, etc.).
- Renforcer les capacités des organisations communautaires et promouvoir la communication entre la population et les acteurs du développement locaux (ONG, OI, Etat). Une implication plus active des structures locales permettrait ainsi une action facilitée.

6. Bibliographie

Amnesty International

2008 *Don't turn your back on girls: Sexual violence against girls in Haiti.*

Bisilliat, J. (ed.)

1996 *Femmes du Sud, chefs de famille.* Karthala, Paris.

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

2005 *La pauvreté en Haïti. Situation, causes et politiques de sortie.* LC/MEX/R.879, 12 août 2005.

Cournil, C. et C. Colard-Fabregoule

2009 *Les changements climatiques et les défis du droit,* Bruylant, Paris.

Cullen, K. A. et L. C. Ivers

2010 Human rights assessment in Parc Jean Marie Vincent, Port-au-Prince, Haiti, *Health and Human Rights: An International Journal*, 12(2).

Duval, C. J.

2007 *Migrations - 4^e RGPH.* IHSI/Ministère de l'Economie et des Finances/ République d'Haïti.

Emmanuel, E., K. Thermil, J. R. Philippe Auguste, E. Metellus, P. Saint-Hilaire et F. Metellus

2000 *Analyse de la situation de l'habitat en Haïti,* Éditions du LAQUE et Presses de l'Université Quisqueya, Haïti.

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et Haiti Data Service (HDS)

2010 *Mouvements de population dans l'aire métropolitaine de Port-au-Prince avant et après le séisme de 2010.*

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) et Réseau National en Population et Développement (RNPS)

2010 *Haïti : Guide des indicateurs.*

Gomez, M. A., I. S. Spencer et H. Beauvais

2009 Sexual violence and reproductive health among youth in Port-au-Prince, Haiti, *Journal of Adolescent Health*, 44(5), 508–510.

Government Office for Science (London)

2011 *Foresight: Migration and Global Environmental Change - Final Project Report: Executive Summary.*

Hou, L. et P. Shi

2011 Haiti 2010 Earthquake—How to Explain Such Huge Losses? *International Journal of Disaster Risk Science*, 2 (1): 25–33.

Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH) et University of San Francisco (USF) School of Law

- 2011 *Haiti's Housing Crisis: Results of a Household Survey on the Progress of President Michel Martelly's 100-Day Plan to Close Six IDP Camps.*

Institute for Justice and Democracy in Haiti (IJDH), University of San Francisco (USF) School of Law et The LAMP for Haiti Foundation

- 2010 *We've been forgotten. Conditions in Haiti's displacement camps height months after the earthquake.* IJDH, USF and LAMP.

Inter-Agency Standing Committee (IASC)

- 2010 *Response to the Humanitarian Crisis in Haiti following the 12 January 2010 Earthquake: Achievements, Challenges and Lessons To Be Learned.*
- 2011 *Operational guidelines on the protection of persons in situation of natural disasters (with The Brooking Institution and Bern Project on Internal Displacement).*

International Committee of Red Cross (ICRC)

- 2010 *Haiti Earthquake: ICRC Relief Effort Gathers Pace.*

Kolbe, A., R. A. Hutson, H. Shannon, E. Trzcinski, B. Miles, N. Levitz, M. Puccio, L. James, J. R. Noel et R. Muggah

- 2010 Mortality, crime and access to basic needs before and after the Haiti earthquake : a random survey of Port-au-Prince households. *Medicine, Conflict and Survival*, 26(4), 281-297.

Kuznets, S.

- 1989 *Economic Development, the Family, and Income Distribution.* Cambridge University Press, Cambridge, 2002.

Lamaute-Brisson, N.

- 2012 *Enquêtes auprès des ménages en Haïti et perspective de genre (1999-2005).* Série Mujer y Desarrollo, Division de la promotion de l'égalité des sexes, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC).

Observatoire ACP sur les migrations

- 2010 *Vue d'ensemble sur les migrations Sud-Sud, tendances du développement et besoins en terme de recherche en Haïti.*

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2011a *Rapport sur les cas d'éviction de la population de déplacées internes vivant dans les camps en Haïti - Mars 2011.*
- 2011b *Rapport sur les cas d'éviction de la population de déplacées internes vivant dans les camps en Haïti - Novembre 2011.*
- 2011c *Many Roads Lead Home. A Multi-track Strategy for Return and Camp Closure in Haiti.*

- 2012 *Rapport sur les cas d'éviction de la population de déplacées internes vivant dans les camps en Haïti - Avril 2012.*
- 2013 *Matrice de suivi des déplacements. Version actualisée 2.0. 12 janvier 2013 (avec Ministère de l'Intérieur/Direction de la Protection Civile).*

Organisation internationale pour les migrations (OIM) et ACTED (Agence d'Aide à la Coopération Technique et au Développement)

- 2011 *Enquête OIM-ACTED Intentions des déplacés Haïti.*

Oxford Committee for Famine Relief (OXFAM)

- 2012 *Salt in the wound. The urgent need to prevent forced evictions from camps in Haiti.* OXFAM Briefing note.

Paule, C.

- 2011 La pérennisation d'une solution transitoire. La gestion des déplacées internes en Haïti après le séisme du 12 janvier 2010. *Chaos International, Fil d'Ariane.*

Phillips, N., K. Bergin, J. Goldsmith et L. Carr

- 2011 Enforcing Remedies from the Inter-American Commission on Human Rights: Forced Evictions and Post-Earthquake Haiti. *Human Rights Brief*, 19(1), 13-18.

Programmes des Nations unies pour le Développement (PNUD)

- 2004 *La vulnérabilité en Haïti. Chemin inévitable vers la pauvreté. Rapport national sur le développement humain – Haïti.*

République d'Haïti

- 2004 *Etat des lieux des savoirs sur la pauvreté en Haïti des années 1970 à nos jours.* Ministère de la Coopération et de la Planification Externe et Programme des Nations Unies pour le Développement.
- 2006 *Enquête Mortalité, morbidité, et utilisation des services 2005-2006 (EMMUS IV).* Ministère de la Santé Publique et de la Population/Institut Haïtien de l'Enfance et Macro International Incorporated.
- 2009 *Grandes leçons tirées du 4^e RGPH.* Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.
- 2010a *Plan d'action pour le relèvement et la reconstruction d'Haïti. Les grands chantiers pour l'avenir,* Gouvernement de la République.
- 2010b *Haiti Earthquake PDNA: Assessment of damage, losses, general and sectoral needs. Annex to the Action Plan for National Recovery and Development of Haiti.* Gouvernement de la République.
- 2010c *Enquête sur l'emploi et l'économie informelle (EEEI). Premiers résultats de l'enquête emploi phase I.* Ministère de l'Economie et des Finances/Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique.

- 2012 *Helping Families, Closing Camps. Using Rental Support Cash Grants and Other Housing Solutions to End Displacement in Camps. A Tool Kit of Best Practice and Lessons Learned Haiti 2010 – 2012.* Unité de Construction de Logement et de Bâtiments Publics (UCLBP) et IASC Haiti E-Shelter/CCCM.

Richener, N.

- 2012 *Reconstruction et environnement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince : Cas de Canaan ou la naissance d'un quartier ex-nihilo.* Rapport de recherche Urgence Réhabilitation et Développement (URD).

Salome, G.

- 2012 *Camp, transitionnal site, et relogement à Port-au-Prince après le séisme du 12 janvier.* CERI Sciences Po.

Schwartz, T. T., Y. F. Pierre et E. Calpas

- 2011 *BARR Survey Report - Building Assessments and Rubble Removal in Quake-Affected Neighborhoods in Haiti.* LTL Strategies & USAID.

Sletten, P. et W. Egset

- 2004 *Poverty in Haiti.* Fafo.

7. Annexes

Ce manuel constitue un document destiné à l'accompagnement des enquêteurs et des superviseurs pour la collecte de données. Il présente les aspects administratifs et techniques, que les différents agents de terrain doivent respecter afin de fournir des données de qualité, exigées pour toute enquête.

C'est donc un outil qui procure les différents protocoles généralement admis pour des travaux d'enquête, régularisant les relations entre enquêteurs et Enquêtés. Ce document, élaboré pour les enquêteurs et les superviseurs, est le résultat des réflexions des responsables d'enquêtes statistiques au BRIDES. Ces derniers font obligation aux agents de terrain d'assimiler et de maîtriser le contenu de ce document, de s'en servir au besoin pour compléter la formation reçue.

L'équipe du BRIDES

1. Instructions aux enquêteurs

1.1 Exigences de la fonction d'enquêteur

Rôle de l'enquêteur

L'enquêteur constitue l'élément charnière de la collecte des données. De la qualité des informations qu'il recueille et enregistre, dépend le succès ou l'échec de l'enquête. Aussi devra-t-il comprendre clairement l'importance de son rôle et toujours garder à l'esprit les attentes du BRIDES en ce domaine. En raison de cette double importance, l'enquêteur ne sera jamais trop méticuleux dans la conduite de son travail. A tout moment il doit se rappeler que s'il fournit de mauvaises informations, il aura contribué aux gaspillages du temps, de l'argent, et pis encore, à l'orientation erronée de « l'Étude sur les déplacés internes d'Haïti, après le tremblement de terre de janvier 2010 ».

Principales tâches de l'enquêteur

Essentiellement, l'enquêteur collecte des informations dans les limites qui lui sont assignées, ainsi que dans les camps d'abris provisoire choisis. Il y réalisera des interviews auprès des ménages des différentes zones sélectionnées en remplissant correctement le formulaire prévu pour l'enquête. Les renseignements à recueillir concerneront des informations sur l'identification du ménage, puis sur différents aspects du comportement économique de celui-ci.

De façon particulière l'enquêteur a pour tâches:

- D'étudier soigneusement le guide de l'enquêteur et du superviseur.
- De compléter dans les délais impartis, les activités relatives aux opérations de collecte conformément aux instructions du guide et aux normes de qualité et de délais.
- De réviser entièrement chaque questionnaire rempli pour s'assurer de l'exactitude des informations.
- De remettre aussitôt que possible les questionnaires remplis et révisés à son superviseur.
- De consulter le superviseur autant de fois que besoin se fait sentir pour la solution rapide d'éventuels problèmes de terrain.

Caractéristiques d'un bon enquêteur

- Est capable de mettre les gens en confiance ;
 - Est capable de grande écoute ;
 - Est responsable et ponctuel ;
 - Peut poser des questions difficiles avec finesse et diplomatie ;
 - Porte une tenue adaptée ;
 - N'interrompt pas son interviewé ;
 - Est courtois en toutes circonstances ;
 - garde son sens de l'humour ;
 - Se montre intelligent et rapide penseur ;
 - Possède une bonne connaissance du travail à accomplir ;
 - Garde souplesse et flexibilité.
-
- *Capable de mettre les gens en confiance* — Votre but en tant qu'enquêteur lors de chaque entrevue est mettre l'enquêté dans un état de confiance afin qu'il puisse partager de bonnes informations avec nous.
 - *Grand écouteur* — Quand les gens estiment que la personne à qui ils parlent est vraiment en train de saisir ce qu'ils disent, ils deviennent beaucoup plus ouverts dans leur déclaration.

- *Responsable et ponctuel* — Un bon enquêteur doit se montrer ponctuel et respecte les horaires de travail. Par rapport aux enquêtés, vous aurez moins de nécessité à anticiper ou forcer la conversation. Les gens estiment que vous les respectez quand vous êtes à l'heure lors d'un rendez-vous pris et ce sera le cas même pour les autres coéquipiers.
- *Peut poser des questions difficiles avec finesse et diplomatie* — Comme enquêteur, vous aurez parfois à interroger des personnes sur des sujets personnels et/ou sensibles ou encore enquêter quand elles se sentent tristes, fâchées, ou contrariées. Un bon enquêteur doit pouvoir poser les questions difficiles tout en le faisant de manière sympathique ou avec finesse ; dans d'autre cas, s'adapter aux besoins de l'enquête.
- *Tenue adaptée* — Notre tenue vestimentaire, notre visage, notre corps, nos mains, notre posture et nos gestes envoient des messages lors des entrevues (avant, pendant et après); ces attitudes peuvent faire la différence entre une bonne et une mauvaise entrevue.
- *N'interrompt pas son interviewé* — Si vous permettez à vos interviewés de compléter leurs opinions ou réponses, ils seront disposés à partager d'avantage des informations avec vous. Pratiquez la règle des 5 secondes!
- *Courtoisie, Aime parler aux autres* — Votre enthousiasme pour parler à d'autres personnes vous aidera à rendre les interviewés désireux de vous parler.
- *Sens de l'humour* — Ce n'est jamais une offense de rire un peu! Quand vous insérez un peu d'humour dans l'entrevue, vous diminuez l'énerverment ou les éventuels sentiments de colère et de refus par rapport aux sujets sensibles ou personnels.
- *Intelligent et rapide penseur* — Il n'est pas possible de connaître à l'avance ce que les gens vont dire. Ainsi, vous devez être prêts à vous adapter et noter les réponses de votre interlocuteur. Il est très important de se préparer mentalement avant les entrevues afin de pouvoir être à l'aise pour recevoir tout type de réponse.
- *Bonne connaissance du travail* — Il est important que les Agents de collecte aient une bonne connaissance de l'enquête. Leur maîtrise des informations sur le commanditaire, les objectifs, un bref aperçu de la méthodologie, les principes d'éthiques...
- *Souplesse* — Vous devez pouvoir ajuster très vite tout ce qui mérite de l'être, et en même temps être assuré de bien faire, si l'interview nécessite un changement ou si l'interviewé dit avoir un imprévu.

Principes à observer

1.1.2 Plan de travail sur le terrain

Le plan de travail permet d'anticiper les problèmes avant qu'ils ne surviennent et d'agir de façon proactive contre eux. Le plan de travail sur le terrain comprend: un calendrier systématique et bien défini, le déploiement de la collecte des données, la formation et la supervision du personnel de terrain, le suivi de la collecte sur le terrain, des données et des outils de gestion; une prise de conscience des problèmes possibles, et des trousseaux d'outils appropriés sur le terrain (crayons, blocs-notes, cartes d'identité, enveloppes, lettres de présentation, etc). Outre les éléments énumérés ci-dessus, les enquêteurs devraient également avoir une solide compréhension des sensibilités culturelles entourant l'enquête.

1.1.3 Contrôles sur place

Les contrôles sur place répondent à plusieurs finalités. D'abord, ils vont vérifier la qualité et la précision des données recueillies. Deuxièmement, ils feront en sorte que les agents enquêteurs soient au courant de la procédure de contrôle de qualité et que le processus de collecte des données soit cohérent dans le temps et sur l'ensemble des sites. Tous les problèmes qui sont identifiés devraient être corrigés en temps opportun, de telle sorte que des corrections de trajectoire dans le champ peuvent être instituées à chaque fois que c'est possible. Les agents qui sont conscients que le personnel de surveillance vérifie la qualité des données seront plus susceptibles de garantir une collecte des données de haute qualité, atténuant ainsi les erreurs de terrain.

La vérification sur le terrain devrait inclure :

- L'examen de tous les questionnaires in situ par les superviseurs d'équipe pour s'assurer que les renseignements sont complets et cohérents. Cela permettra de réduire le taux prévu de questionnaires incomplets à la fois au niveau des items et au niveau du questionnaire global.
- Un échantillon de 5 % des enquêtes menées par les superviseurs de contrôle doit être validé.
- Le développement par les enquêteurs d'une liste de validation d'éléments essentiels qui seront utilisés pour assurer le recueillement des informations-clés des modules d'enquête.
- La réalisation d'un journal quotidien par les superviseurs afin d'assurer un enregistrement des activités de terrain. Ce journal sera particulièrement utile pour expliciter dans le rapport final les anomalies et/ou les données manquantes. Le journal sera également utile aux superviseurs en tant

qu'outil pour reconnaître les problèmes, ou les motifs liés à des enquêteurs sur le terrain lors de la collecte des données.

Avant son départ pour le terrain, l'enquêteur doit vérifier le matériel que le BRIDES lui confie pour l'exécution de son travail. Ce matériel comprend:

- La carte d'identité officielle du BRIDES ;
- La lettre d'autorisation ;
- Un lot de questionnaires ;
- Un GPS ;
- Le Manuel d'instructions aux enquêteurs et superviseurs ;
- Les croquis des zones où l'enquêteur exécutera la collecte de données ;
- Des plumes ;
- Un clipboard ;
- etc.

En outre, il devra s'assurer que les informations afférentes à l'identification des SD'E formant son aire de collecte, sont complètes, exactes et claires, ou en d'autres termes, qu'elles permettent de définir les espaces de travail pour la collecte des données.

1.1.4 Réponses aux questions les plus fréquentes

Question 1. Le BRIDES c'est quoi, et quel est son rôle?

Réponse: *Le BRIDES c'est le Bureau de Recherche en Informatique et en Développement Économique et Social. Sa mission consiste à rechercher par des enquêtes et études scientifiquement conduites des informations objectives et fiables nécessaires aux prises de décision des Autorités des Secteurs public et privé, ainsi que des ONG, en toutes matières, notamment dans le domaine économique et social.*

Question 2. Que voulez-vous savoir?

Réponse: *Avec votre bienveillante collaboration je voudrais obtenir des informations sur les « Déplacés internes d'Haïti : développement humain et droits après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ». Toutes ces informations permettront d'aider le Gouvernement Haïtien, les Bailleurs de Fonds et les partenaires à connaître de la façon la plus complète possible les conséquences de ce dramatique événement, afin de trouver les solutions adéquates.*

1.2 Procédures générales de l'interview

1.2.1 Préparation pour l'interview

Avant de démarrer la collecte proprement dite à base d'interview, l'enquêteur doit obligatoirement:

- Revoir le Manuel d'instructions aux enquêteurs et superviseurs;
- Lire, relire, relire, relire... le questionnaire individuel afin de:
 - Se familiariser le plus possible avec le questionnaire et son format ;
 - Identifier les sections devant être couvertes au cours de l'interview ;
 - Connaître à fond le libellé des questions ;
 - Comprendre parfaitement l'information à obtenir, et être capable d'utiliser le questionnaire facilement pour ne pas perdre la confiance et la coopération du répondant.

Tenue, langage et relation enquêteur-enquêté

La première chose que le répondant remarquera de l'enquêteur c'est son apparence. Aussi est-il important de créer, d'entrée de jeu, une impression nettement positive en s'habillant de façon correcte. Par exemple, les maillots non imprimés BRIDES et autres T-shirts plutôt collants, ou encore les pantalons trop courts ne sont pas recommandés.

Une bonne relation enquêteur-enquêté est la clef du succès de l'interview. En effet, si l'enquêteur a l'air de manquer d'intérêt ou d'être hostile, l'enquêté répond de la même manière et pourra décider de ne pas coopérer. L'enquêté devra se sentir à l'aise pour parler librement et fournir toute l'information désirée. Pour produire ce résultat, l'enquêteur doit être convaincant tout en gardant une attitude neutre pour éviter d'influencer les réponses de l'enquêté. Il lui faut en outre faire preuve de politesse en écoutant l'enquêté attentivement quand ce dernier donne une réponse.

L'enquêteur réalisera ses visites à une heure qui selon toute vraisemblance, conviendrait au mieux à l'enquêté. Il doit également éviter de commencer ou de poursuivre l'interview en présence d'une tierce personne sans le consentement du répondant. La présence d'un tiers constitue une violation du caractère confidentiel des informations.

Néanmoins, il ne faut pas donner la mauvaise impression d'avoir quelque chose à cacher. Ainsi, si la personne tierce semble curieuse au sujet de l'enquêté, l'enquêteur aura la courtoisie de s'introduire auprès de celle-ci de la même façon qu'il l'avait fait pour l'enquêté.

1.2.2 Procédures d'interrogation

Introduction chez le ménage

En visitant un ménage, l'enquêteur prendra contact avec le Responsable des lieux. En son absence, il demandera à parler avec toute autre personne capable de répondre aux questions. En cas d'indisponibilité momentanée de cette personne, l'enquêteur doit s'informer de l'heure à laquelle il peut revenir. Quand le répondant est identifié et disponible, l'enquêteur doit s'introduire par la formule suivante:

Bonjour/Bonsoir (M./Mme) je m'appelle _____ . Je suis un enquêteur du BRIDES, un bureau d'Etudes et d'Enquêtes statistiques.

Nous menons actuellement une enquête sur « les déplacés internes en Haïti : développement humain et droits après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ». Dans le cadre de cette étude plusieurs ménages seront interviewés (visités) dans cette zone. Votre ménage a été sélectionné au hasard. Les informations recueillies sont confidentielles et seront utilisées à des fins strictement statistiques. Il n'y a donc aucun risque pour vous de participer à cette enquête.

Votre participation est volontaire. Si vous acceptez de participer, vous ne devez pas vous attendre à quoi que ce soit de notre part. Cependant, les informations que vous allez donner vont aider le Gouvernement Haïtien, les Bailleurs de Fonds et les partenaires à mieux connaître la situation, afin de trouver des solutions adéquates pour y remédier.

*L'interview ne sera pas longue, elle devra durer environ **au maximum 30 minutes**. Et vous pouvez décider de ne pas répondre à une question spécifique si vous l'estimez nécessaire, ou encore d'arrêter l'interview à n'importe quel moment.*

Avez-vous des questions ?

Acceptez-vous de participer à l'enquête ? 1 Oui 2 Non

Si 2ème arrêter l'interview et passer à un autre ménage

Après consentement, l'enquêteur pose les questions à l'interviewé telles qu'elles sont écrites, ainsi que les textes introductifs, et les phrases de transition du questionnaire, afin d'éviter d'en changer le sens. Si le Répondant affirme ne pas comprendre, l'enquêteur doit répéter la question ou préciser avec des questions spontanées.

Pour une évaluation correcte, chaque question devrait être posée de la même façon à tous les répondants. L'enquêteur évitera de montrer le questionnaire au répondant, autrement celui-ci risque de voir les différentes modalités et préparer sa réponse en fonction de la modalité la plus apparente. Ce qui peut influencer sa réponse à la question qui est en train d'être posée.

De plus, l'enquêteur ne doit pas demander la participation d'une tierce personne pour l'aider, ni partager les réponses du répondant avec une personne non autorisée par le BRIDES, afin de garantir la confidentialité des données.

Les points qui suivent se révèlent essentiels dans la réalisation des entrevues. Il est important que l'enquêteur maîtrise les procédures d'interrogation pour le succès des interviews à réaliser.

- ❖ **Respect de l'ordre des questions** : L'ordre des questions a été soigneusement étudié et est présenté de manière à faciliter l'interview. L'enquêteur devra le respecter scrupuleusement.
- ❖ **Maintien d'un contact visuel avec le répondant pendant l'interview** : L'enquêteur ne devra jamais perdre de vue le répondant au moment où il lui parle ou pendant qu'il l'écoute. Si l'enquêteur ne regarde que le questionnaire les réactions physiques de l'enquêté lui échapperont.
- ❖ **Approfondir au besoin certaines questions** : L'enquêteur doit s'assurer que les réponses de l'Enquêté correspondent aux questions qui lui sont posées. En cas de réponse incomplète ou non pertinente, l'enquêteur a pour devoir de ramener le Répondant à la question par des techniques neutres et prudentes. C'est ce que l'on appelle l'approfondissement d'une question qui n'est autre qu'une méthode de persuasion utilisée pour obtenir une réponse correcte.

L'approfondissement visera à :

- a. aider le Répondant à communiquer davantage, à clarifier ou à corriger sa réponse ou à s'expliquer.
- b. aider le Répondant à se concentrer sur le contenu de l'interview et l'empêcher de trop parler.

Des exemples de questions probantes et/ou spontanées sont donnés en créole pour procurer une aide. Pour approfondir une question, les techniques ci-dessous sont recommandées à l'enquêteur :

- Répéter la question fidèlement telle qu'elle est écrite dans le questionnaire.
- Faire une pause en restant silencieux. Une pause, accompagnée d'un regard d'anticipation ou d'un signe de tête, donne le temps nécessaire au Répondant pour organiser ses idées et clarifier sa position.
- Répéter la réponse de l'Enquêté. En le faisant, l'enquêteur aura soin de garder un ton neutre et de ne pas changer le sens de la réponse ou de ne pas suggérer une autre.

- Demander des éclaircissements. Dans ce cas, l'enquêteur pourra dire au répondant qu'il ne comprend pas bien sa réponse et lui posera d'autres questions à caractère neutre, comme par exemple: Pourriez-vous m'expliquer davantage? Y a-t-il autre chose? Que voulez-vous dire par là? Toutefois, l'enquêteur ne doit pas abuser de cette technique car le répondant sentirait qu'il ne sait pas reconnaître une bonne réponse d'une réponse nébuleuse.

1.2.3 Quelques conventions relatives au questionnaire

Le questionnaire regroupe différents types de questions qui seront utilisées pour évaluer au mieux la situation des *déplacés internes d'Haïti*, selon les 3 catégories de résidence susmentionnées. Dans ce questionnaire, la grande majorité des questions sont des questions fermées, où les réponses ou alternatives de réponse sont affichées en dessous de la question. Il y a également des questions ouvertes, pour lesquelles l'enquêteur devra écrire un texte sur la ligne prévue à cet effet. Apportons quelques précisions sur les différents types de questions :

i. Les questions numériques

Les questions numériques demandent une valeur numérique comme réponse. Le questionnaire prévoira un espace comme suit : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| dans lequel chaque case représente un chiffre.

Exemples dans le questionnaire :

Question 3.1: Quel est le nombre de personnes dans le ménage ?

Question 3.2: Quel est le nombre de femmes de 15 ans et plus dans le ménage ?

Question 4.5: Combien possédez-vous de téléviseurs, d'ordinateurs, etc. ?

ii. Les questions à modalités fixes ou questions fermées

Pour ces questions, le choix des réponses ne constitue pas une partie du libellé de la question. Ainsi l'enquêteur ne doit pas lire les modalités de réponse. Par contre, dans certains cas il peut faire appel à des questions spontanées.

Exemples dans le questionnaire :

Question 2.5: Etes-vous célibataire, marié, divorcé, etc. ?

Question 2.6: Quel est votre niveau d'instruction : primaire, secondaire, université, etc. ?

Question 4.4: A quel titre occupez-vous le logement que vous habitez avec des modalités de réponse : propriétaire, locataire, occupant à titre gratuit, etc. ?

iii. Les questions ouvertes

Les questions ouvertes sont les questions pour lesquelles il n'y a pas de réponse préétablie proposée au répondant, celui-ci est donc entièrement libre dans sa réponse.

Exemples dans le questionnaire :

Question 6.3.5: Comment vous-même et les membres de votre ménage vous protégez-vous du choléra ?

Question 7.3.4: Quelles est la principale activité sportive que vous pratiquez ?

Question 7.2.1: Quelle est la principale source de conflits entre les individus de la zone ?

Il existe des « sauts » dans le questionnaire. Toutefois, l'utilisation de ces sauts exige beaucoup de précautions, afin de ne pas éviter certaines questions que l'on devait poser à l'interviewé, quelle que soit la réponse précédente (**exemple question 5.1**).

L'enregistrement des réponses doit être clair et propre. Aucun questionnaire sale et mal rempli ne pourra être accepté. Si le répondant change d'avis, il faut veiller à tirer un trait sur sa première réponse, et ensuite à inscrire la nouvelle réponse à côté. Il est également important de veiller à ce que les cases soient remplies de la droite vers la gauche. Exemple :

Utilisez cette méthode : |0|0|2|3|

Et évitez d'écrire les réponses de la sorte : | |2|3| |

Après chaque interview, l'enquêteur doit relire le questionnaire pour vérifier si tout est correct. Le superviseur fera, quant à lui, une seconde lecture pour une nouvelle vérification. Si le répondant donne une réponse illogique, l'enquêteur devra lui reposer la question, en lui répétant la réponse qu'il a émise, afin de s'assurer que le répondant a bien compris la question.

L'enquêteur veillera à utiliser ces codes de réserves pour les questions laissées vides alors que l'interviewé devait répondre à la question :

-8 = « Je ne sais pas » ou « non déclaré »

-7 = « Autres »

Pour le code « -7 », le superviseur sera attentif à ce qu'il ne s'agisse pas d'un saut légal, mais plutôt d'une question pour laquelle aucune des réponses proposées ne convient.

❖ **Cas d'une réponse «Je ne sais pas»**

Quelquefois, à une question posée, un interviewé peut répondre «*je ne sais pas*». Une telle réponse peut avoir diverses significations:

- 1) Le Répondant ne comprend pas la question et répond «*je ne sais pas*» pour ne pas dire qu'il ne comprend pas.
- 2) Il dit «*je ne sais pas*» pour prendre le temps de remplir le silence pendant qu'il réfléchit à la question.
- 3) Il essaie d'étudier le sujet, ou pense que la question est trop personnelle, mais ne veut pas le dire à l'enquêteur par crainte de le blesser.
- 4) Il peut vraiment ne pas savoir répondre à la question.

L'enquêteur ne doit pas se contenter trop rapidement de la réponse «*je ne sais pas*». Il doit essayer de déterminer laquelle des quatre (4) propositions ci-dessus est la bonne.

Si l'enquêteur pense que le Répondant veut protéger sa vie privée, il doit insister sur le fait que toutes les informations recueillies sont strictement confidentielles et qu'à la suite de la collecte, elles seront isolées des noms et adresses des enquêtés.

Si au contraire il pense que l'Enquêté craint d'admettre son ignorance, il devra l'assurer qu'il ne s'agit pas d'une épreuve. Le Répondant n'a qu'à dire ce qui, d'après lui, est la réponse correcte.

Si, malgré tous ces arguments, l'Enquêté continue à dire: *je ne sais pas*, l'enquêteur inscrira cette réponse et n'insistera plus.

❖ **Comment mettre fin à l'interview ?**

A la fin de chaque interview l'enquêteur devra:

- Faire, pendant quelques minutes, la critique rapide, sur place, du questionnaire rempli. Informer le Répondant que l'interview est terminée et qu'il est en train de faire un contrôle.
- Demander à l'enquêté s'il n'a pas des remarques à formuler.

- Remercier le Répondant pour sa coopération, et l'assurer que c'est une valeur importante pour la bonne marche de l'enquête.

2. Exigences de la fonction de superviseur

2.1.1 Rôle du superviseur de terrain

Le superviseur, pour tout ce qui concerne l'enquête est le seul représentant du Bureau Central (Directeur du BRIDES et responsable de l'étude) dans toute l'aire de collecte relevant de sa supervision. A ce titre, il dirige les activités de collecte de données de terrain, en assure le succès, gère le personnel placé sous son contrôle, est personnellement responsable de la qualité de leur travail, et veille à ce qu'ils accomplissent leurs tâches conformément aux instructions données lors de la formation et précisées au niveau de ce « Manuel d'Instructions pour les enquêteurs et superviseurs », notamment en ce qui a trait aux normes de qualité et délais impartis.

De façon spécifique le superviseur de terrain accomplit les tâches suivantes:

Garantir la réalisation de la collecte des données conformément aux normes de qualité et dans les limites des contraintes locales et des délais prévus.

- Observer, s'informer des problèmes de terrain, et prendre toute décision afférente à leur solution.
- S'assurer de la coopération des autorités locales et des ménages échantillonnés dans l'aire d'affectation.
- Veiller à la qualité du travail fourni et visiter régulièrement les enquêteurs qu'il encadre.
- Contrôler le matériel sur le terrain et s'assurer de son retour au Bureau central du BRIDES au moment opportun.
- Gérer personnellement le véhicule et le carburant mis à sa disposition pour le transport de l'équipe.
- Localiser les Sd'E sélectionnées et s'assurer du choix des ménages (que ce soit dans les camps ou dans les Sd'E).
- Coordonner les activités des enquêteurs et les réunir périodiquement après le travail de collecte, pour une évaluation rapide dans le but de mieux aborder les prochaines journées de travail.
- Évaluer le rendement de chaque enquêteur et s'assurer de la bonne performance de l'équipe en termes de nombre et de qualité des questionnaires remplis.

- Contrôler la qualité du travail en effectuant une révision des questionnaires remplis, et les viser séparément.
- Acheminer les questionnaires remplis au Bureau Central.
- Accomplir toute autre tâche nécessaire à la collecte des données de terrain.

2.1.2 Attitudes du superviseur de terrain

Le superviseur de terrain est un guide pour l'enquêteur. A ce titre, son leadership et sa compétence constituent un gage de respect et de confiance de la part de l'enquêteur supervisé.

En aucun cas, le superviseur ne peut se permettre de ne pas répondre aux questions de ses enquêteurs ou d'y répondre de façon erronée. Il doit absolument éviter que son autorité ne soit sérieusement remise en question.

Dans cet ordre d'idées, il consacrera suffisamment de temps à l'amélioration continue de sa performance. Pour ce faire il devra :

- Pouvoir établir des relations cordiales avec les résidents de la localité et bien connaître son aire de travail.
- Avoir une connaissance approfondie des procédures et documents de l'enquête (guide des enquêteurs et superviseurs, questionnaires, fiches etc.).
- Être en mesure de répondre aux questions des enquêteurs, et de résoudre les problèmes de terrain de façon adéquate, sans délai, et en faisant appel aux procédures établies ainsi qu'à son propre jugement.

2.1.3 Organisation du travail dans l'aire de supervision

Le superviseur exercera son contrôle sur un groupe d'enquêteurs. Les rotations s'effectueront après la couverture du nombre de ménages à interviewer dans une SD'E ou dans un camp. Il devra, à tout moment, détenir un stock de matériel de réserve pour faire face, au cas où celui de l'enquêteur serait égaré, détruit ou abîmé. Les questionnaires, une fois administrés, seront contrôlés, vérifiés et acheminés le plus rapidement possible au Bureau Central du BRIDES.

Le superviseur doit également orienter ses visites de relations publiques vers les autorités locales et autres notables de la zone. Cette étape est importante vu qu'il peut rencontrer des personnes ne se sentant pas à l'aise en présence d'un enquêteur. Pour obtenir leur coopération, il est nécessaire de rechercher, avant tout contact, l'appui des autorités locales et autres notables, qui aideront à convaincre les réticents. Dans les camps, les responsables des sites seront essentiels pour le succès des entretiens.

Les autorités et notables à consulter sont, par exemple, le Maire, le Commissaire de Police, le Délégué et Vice-Délégué, les Leaders religieux, les Directeurs d'écoles, les Directeurs d'hôpitaux, etc....

Il est probable que le superviseur soit sollicité pour répondre à certaines questions des autorités et notables visités.

2.1.4 Observation et vérification des interviews

Le superviseur observera le travail de chaque Enquêteur au moins une fois durant l'opération de collecte. Il visitera également certains ménages. Son attention sera plus sollicitée durant les premiers jours de collecte en raison de la nécessité de se faire une idée des attitudes et des capacités des Enquêteurs à résoudre les éventuels problèmes.

Il doit se rappeler que l'observation sur le terrain a pour but de veiller sur les activités, d'évaluer la performance des Enquêteurs en leur offrant un recyclage de formation, ainsi que des conseils en vue d'améliorer leur rendement. Observer les Enquêteurs est la meilleure façon de vérifier s'ils assimilent les concepts et procédures étudiés. Ces observations du superviseur permettent d'identifier les points faibles des Enquêteurs.

A l'occasion des observations, le superviseur appliquera les règles suivantes:

- Être direct et effacé. Sa présence ne doit pas influencer le répondant ou l'enquêteur.
- Ne jamais interrompre l'enquêteur durant l'interview pour le corriger.
- Rectifier les erreurs avec l'Enquêteur immédiatement après l'interview.
- En cas d'omission d'un item par l'enquêteur, lui demander de retourner aussitôt pour obtenir l'information manquante.

2.1.5. Évaluation du rendement et du comportement de l'enquêteur

Le superviseur doit s'assurer que les enquêteurs se conduisent de façon satisfaisante pour ne pas nuire au succès de l'enquête. Les enquêteurs doivent être compétents et fournir du bon travail. Si le comportement d'un Enquêteur laisse à désirer, le superviseur discutera avec lui du problème et peut même au besoin le suspendre en produisant un rapport circonstancié au Bureau Central.

L'observation des attitudes et la vérification des interviews fournissent des moyens d'évaluer le rendement et le comportement de l'Enquêteur. Enfin, le superviseur communiquera à l'Enquêteur sa juste opinion sur le travail qu'il fournit. Ces évaluations seront donc utilisées ultérieurement dans le choix futur des enquêteurs du BRIDES.

3. Considérations éthiques

Généralités

Cette étude est considérée comme une recherche qui ne nécessite pas spécifiquement, avant sa réalisation, une approbation ou une lettre d'exemption préalable écrite par un comité d'éthique local. Néanmoins, la méthodologie utilisée comme dans la plupart des études du BRIDES portant sur des sujets humains prendra en compte les principes d'éthique suivants: **le respect des personnes enquêtées, le bénéfice que ces personnes peuvent tirer de cette étude et le principe de justice.**

Des efforts seront faits pour protéger l'autonomie des individus, minimiser le mal que l'étude pourrait entraîner chez ces personnes, maximiser le profit qu'elles pourraient gagner, distribuer de façon équitable les risques et les bénéfices, en utilisant des procédures qui sont compatibles avec de bons protocoles de recherche qui prennent en compte ces questions. Cette enquête ne présentera pas de risque physique lié à des interventions physiques.

Respect des droits des personnes

Avant la collecte des données, les enquêteurs seront bien formés sur les questions de protection des sujets humains, et l'accent sera mis sur la nécessité de protéger l'intimité et la confidentialité des personnes enquêtées. Aucune information sur l'identité des participants ne sera traitée, tels que les photographies, les noms, les adresses, la date de naissance (même si l'âge sera relevé), etc... de telle sorte qu'on ne puisse pas le retrouver plus tard.

Des superviseurs seront déployés sur le terrain pour suivre la collecte des données, et assurer que les procédures d'échantillonnage et d'interview sont bien appliquées. Les superviseurs observeront discrètement les enquêteurs et interrompront toute interview au cours de laquelle les questions ne seraient pas posées de façon appropriée, notamment s'il y a un malaise ou une gêne évidente de la part de l'enquêté.

Les enquêtés seront informés de ce qu'ils ont le droit de ne pas répondre à certaines questions, ou de mettre fin à l'interview s'ils le veulent. En aucun cas, un refus de participer à une étape ou à la totalité de l'enquête ne portera un préjudice moral, d'accès ou de référence à un service foncier ou de taxation.

Après l'enquête, les enquêtés auront également les contacts d'un employé du BRIDES qui sera disponible pour répondre à toute question concernant tout problème lié à leur participation à l'enquête.

Aucune personne ne sera interrogée sans son consentement. La seule chose qui liera l'enquêté à la recherche est le consentement et le risque majeur sera le mal potentiel qui pourrait résulter d'un manquement au principe de confidentialité. Il ne sera pas exigé un consentement écrit. Le consentement sera verbal. L'enquêteur donnera des informations sur l'enquête et le fait que l'enquêté accepte de répondre verbalement aux questions posées sera la preuve de son consentement.

Comme il est spécifié ci-dessus, les participants à l'enquête ne se seront pas liés aux réponses qu'ils donneront par une fiche de consentement signée. Les enquêtés seront tenus de donner leur nom et prénom en tant que chef de ménage, mais dans le traitement ne seront pas liés aux données collectées. Le niveau le plus bas par rapport auquel les données seront présentées sera la Sd'E.

Bénéfices et justice

Il n'existe aucun bénéfice particulier lié à cette étude. Cependant, l'étude permettra aux participants d'avoir une occasion privilégiée de sensibilisation à la « problématique des déplacements internes en Haïti, du développement humain et des droits, après le tremblement de terre du 12 janvier 2010 ». L'étude permettra aussi une plus grande conscientisation des participants par rapport à la problématique du projet.

Les données recueillies permettront ainsi d'améliorer les interventions futures. Pour cette raison, le bénéfice potentiel qui sera pour la communauté dans son ensemble l'emportera sur les risques.

Enfin, comme il est décrit dans la section sur l'échantillonnage, les enquêtés seront sélectionnés de façon aléatoire dans les zones de l'enquête pour assurer le principe d'équité.

Tableau 1 : Chefs de ménage selon le sexe et l'âge

	Camp						Relogés						Contrôle					
	Masc.		Fem.		Total		Masc.		Fem.		Total		Masc.		Fem.		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20 ans	4	57.1	3	42.9	7	3.3	0	0.0	3	100.0	3	1.5	1	25.0	3	75.0	4	1.9
20-29 ans	18	25.0	54	75.0	72	34.4	20	29.0	49	71.0	69	33.7	22	38.6	35	61.4	57	27.1
30-49 ans	17	21.0	64	79.0	81	38.8	30	33.3	60	66.7	90	43.9	21	22.1	74	77.9	95	45.2
> 50 ans	6	17.1	29	82.9	35	16.7	11	32.4	23	67.6	34	16.6	11	35.5	20	64.5	31	14.8
nd	5	35.7	9	64.3	14	6.7	6	66.7	3	33.3	9	4.4	9	39.1	14	60.9	23	11.0
Total	50	23.9	159	76.1	209	100.0	67	32.7	138	67.3	205	100.0	64	30.5	146	69.5	210	100.0

Tableau 2 : Chefs de ménage selon le sexe, l'âge, et le statut matrimonial

Age	Hommes												Femmes											
	Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total		Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	4	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	4	100	1	33.3	0	0.0	2	66.7	0	0.0	0	0.0	3	100
20-29	6	33.3	1	5.6	11	61.1	0	0.0	0	0.0	18	100	17	33.3	0	0.0	30	58.8	0	0.0	4	7.8	51	100
30-49	4	23.5	4	23.5	6	35.3	0	0.0	3	17.6	17	100	11	17.7	5	8.1	36	58.1	1	1.6	9	14.5	62	100
> 50	0	0.0	1	16.7	3	50.0	0	0.0	2	33.3	6	100	2	7.4	4	14.8	10	37.0	0	0.0	11	40.7	27	100
nd	1	20.0	1	20.0	3	60.0	0	0.0	0	0.0	5	100	2	22.2	0	0.0	6	66.7	0	0.0	1	11.1	9	100
Total	15	30.0	7	14.0	23	46.0	0	0.0	5	10.0	50	100	33	21.7	9	5.9	84	55.3	1	0.7	25	16.4	152	100

Age	Hommes										Femmes													
	Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total		Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0	2	66.7	0	0.0	1	33.3	0	0.0	0	0.0	3	100
20-29	10	47.6	0	0.0	10	47.6	1	4.8	0	0.0	21	100	20	40.8	1	2.0	27	55.1	1	2.0	0	0.0	49	100
30-49	4	13.8	6	20.7	19	65.5	0	0.0	0	0.0	29	100	15	25.0	6	10.0	34	56.7	0	0.0	5	8.3	60	100
> 50	1	10.0	4	40.0	5	50.0	0	0.0	0	0.0	10	100	6	26.1	4	17.4	5	21.7	0	0.0	8	34.8	23	100
nd	2	33.3	2	33.3	2	33.3	0	0.0	0	0.0	6	100	0	0.0	1	33.3	2	66.7	0	0.0	0	0.0	3	100
Total	17	25.8	12	18.2	36	54.5	1	1.5	0	0.0	66	100	43	31.2	12	8.7	69	50.0	1	0.7	13	9.4	138	100
Age	Hommes										Femmes													
	Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total		Célib.		Marié		Placé		Divorcé		Veuf		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	1	100.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	100	3	37.5	5	62.5	0	0.0	0	0.0	0	0.0	8	100
20-29	10	52.6	1	5.3	8	42.1	0	0.0	0	0.0	19	100	8	14.3	27	48.2	19	33.9	0	0.0	2	3.6	56	100
30-49	3	14.3	8	38.1	8	38.1	2	9.5	0	0.0	21	100	6	11.1	8	14.8	33	61.1	0	0.0	7	13.0	54	100
> 50	1	10.0	6	60.0	3	30.0	0	0.0	0	0.0	10	100	1	8.3	1	8.3	5	41.7	0	0.0	5	41.7	12	100
nd	3	33.3	0	0.0	6	66.7	0	0.0	0	0.0	9	100	5	38.5	0	0.0	5	38.5	0	0.0	3	23.1	13	100
Total	18	30.0	15	25.0	25	41.7	2	3.3	0	0.0	60	100	23	16.1	41	28.7	62	43.4	0	0.0	17	11.9	143	100

Tableau 3 : Ménages selon le nombre de personnes dans le ménage

Nbr. perso.	Camp			Relogés			Contrôle		
	Ménage		Total perso.	Ménage		Total perso.	Ménage		Total perso.
	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
1	24	11.5	24	7	3.4	7	6	2.9	6
2	39	18.7	78	27	13.2	54	26	12.4	52
3	54	25.8	162	45	22.0	135	33	15.7	99
4	42	20.1	168	45	22.0	180	44	21.0	176
5	21	10.0	105	27	13.2	135	45	21.4	225
6	22	10.5	132	29	14.1	174	18	8.6	108
7	3	1.4	21	11	5.4	77	18	8.6	126
8	3	1.4	24	10	4.9	80	8	3.8	64
9	1	0.5	9	1	0.5	9	4	1.9	36
10	0	0.0	0	2	1.0	20	5	2.4	50
11	0	0.0	0	1	0.5	11	0	0.0	0
12	0	0.0	0	0	0.0	0	1	0.5	12
13	0	0.0	0	0	0.0	0	1	0.5	13
14	0	0.0	0	0	0.0	0	1	0.5	14
Total	209	100.0	723	205	100.0	882	210	100.0	981
moy. perso./ménage	3.46			4.30			4.67		

Tableau 4 : Ménages selon le nombre d'enfants de moins de 18 ans

Nbr. enfants	Camp			Relogés			Contrôle		
	Ménages		Total enfants	Ménages		Total enfants	Ménages		Total enfants
	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
0	84	40.2	0	61	29.8	0	65	31.0	0
1	66	31.6	66	59	28.8	59	60	28.6	60
2	29	13.9	58	53	25.9	106	48	22.9	96
3	21	10.0	63	21	10.2	63	27	12.9	81
4	8	3.8	32	9	4.4	36	8	3.8	32
5	1	0.5	5	0	0.0	0	2	1.0	10
6	0	0.0	0	2	1.0	12	0	0.0	0
Total	209	100.0	224	205	100.0	276	210	100.0	279
moy. enfants/ménage	1.07			1.35			1.33		

Tableau 5 : Ménages selon le nombre de naissances vivantes depuis le 12/01/2010 et l'âge actuel de la mère

	Camp	Relogés	Contrôle
< 20 ans	7	3	3
20-29 ans	32	20	29
30-49 ans	16	16	22
Total	55	39	54
Ménages	209	205	210
Population	723	882	981
TBN 0/00	33.8	19.7	24.5

Tableau 6 : Ménages selon le nombre de décès depuis le 01/12/2010, par sexe

	Camp	Relogés	Contrôle
Hommes	6	8	10
Femmes	17	13	11
Total	23	21	21
Ménages	209	205	210
Population	723	882	981
TBM 0/00	14.1	10.6	9.5

Tableau 7 : Chefs de ménage selon le sexe, l'âge et le niveau d'instruction

Age	Hommes										Femmes														
	Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total		Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total		
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	
Camp	<20	0	0.0	1	25.0	3	75.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	4	100	0	0.0	3	100.0	0	0.0	0	0.0	3	100
	20-29	0	0.0	0	0.0	17	94.4	1	5.6	0	0.0	18	100	2	3.7	10	18.5	40	74.1	1	1.9	1	1.9	54	100
	30-49	1	5.9	8	47.1	8	47.1	0	0.0	0	0.0	17	100	9	14.5	24	38.7	26	41.9	3	4.8	0	0.0	62	100
	>50	3	50.0	2	33.3	1	16.7	0	0.0	0	0.0	6	100	10	35.7	18	64.3	0	0.0	0	0.0	0	0.0	28	100
	nd	0	0.0	0	0.0	3	60.0	1	20.0	1	20.0	5	100	1	11.1	5	55.6	3	33.3	0	0.0	0	0.0	9	100
Total	4	8.0	11	22.0	32	64.0	2	4.0	1	2.0	50	100	22	14.1	57	36.5	72	46.2	4	2.6	1	0.6	156	100	
Age	Hommes										Femmes														
	Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total		Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total		
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	
Relogés	<20	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	0	0.0	1	33.3	1	33.3	1	33.3	0	0.0	3	100
	20-29	0	0.0	3	15.0	14	70.0	3	15.0	0	0.0	20	100	1	2.1	7	14.6	38	79.2	2	4.2	0	0.0	48	100
	30-49	1	3.3	10	33.3	18	60.0	1	3.3	0	0.0	30	100	2	3.4	30	50.8	26	44.1	1	1.7	0	0.0	59	100
	>50	1	9.1	6	54.5	3	27.3	1	9.1	0	0.0	11	100	6	26.1	12	52.2	4	17.4	0	0.0	1	4.3	23	100
	nd	0	0.0	2	33.3	2	33.3	1	16.7	1	16.7	6	100	0	0.0	1	33.3	2	66.7	0	0.0	0	0.0	3	100
Total	2	3.0	21	31.3	37	55.2	6	9.0	1	1.5	67	100	9	6.6	51	37.5	71	52.2	4	2.9	1	0.7	136	100	

Age	Hommes										Femmes													
	Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total		Sans instruction		Primaire		Secondaire		Universitaire		Professionnel		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	0	0.0	0	0.0	1	100.0	0	0.0	0	0.0	1	100	1	7.1	10	71.4	3	21.4	0	0.0	0	0.0	14	100
20-29	0	0.0	4	18.2	17	77.3	0	0.0	1	4.5	22	100	0	0.0	20	45.5	21	47.7	2	4.5	1	2.3	44	100
30-49	3	15.0	5	25.0	10	50.0	2	10.0	0	0.0	20	100	15	25.4	8	13.6	29	49.2	3	5.1	4	6.8	59	100
> 50	1	9.1	3	27.3	5	45.5	1	9.1	1	9.1	11	100	7	46.7	4	26.7	4	26.7	0	0.0	0	0.0	15	100
nd	1	14.3	0	0.0	5	71.4	1	14.3	0	0.0	7	100	1	12.5	0	0.0	6	75.0	0	0.0	1	12.5	8	100
Total	5	8.2	12	19.7	38	62.3	4	6.6	2	3.3	61	100	24	17.1	42	30.0	63	45.0	5	3.6	6	4.3	140	100

Tableau 8 : Ménages selon la scolarisation des enfants âgés de 5 ans à 18 ans, par sexe

	Garçons			Filles			Ensemble		
	Oui		Total	Oui		Total	Oui		Total
	Nbr	%	Nbr.	Nbr	%	Nbr.	Nbr	%	Nbr.
Camp	68	79.1	86	65	84.4	77	133	81.6	163
Relogés	90	91.8	98	93	90.3	103	183	91.0	201
Contrôle	86	91.5	94	100	90.1	111	186	90.7	205

Tableau 9 : Ménages selon la raison principale de non-scolarisation de leur(s) enfant(s)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Bébé	16	44.4	24	55.8	25	61.0
Manque de moyens	19	52.8	15	34.9	13	31.7
Handicapé	0	0.0	1	2.3	0	0.0
Juste arrivé dans la famille	0	0.0	1	2.3	0	0.0
Décision repoussée	0	0.0	0	0.0	1	2.4
Raisons personnelles	0	0.0	0	0.0	1	2.4
Malade	0	0.0	2	4.7	0	0.0
S'exprime mal	1	2.8	0	0.0	1	2.4
Total	36	100	43	100	41	100

Tableau 10 : Chefs de ménage selon l'âge, le sexe et le statut d'occupation

Age	Patron		Salarié		Indep.		Chômeur		Rentier		Retraité		Etudiant		nd		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	0	0	0	0	2	28.6	2	28.6	1	14.3	0	0	1	14.3	1	14.3	7	100
20-29	0	0	5	6.9	28	38.9	30	41.7	0	0.0	0	0	4	5.6	5	6.9	72	100
30-49	0	0	5	6.5	28	36.4	38	49.4	0	0	1	1.3	1	1.3	4	5.2	77	100
> 50	0	0	0	0	11	34.4	12	37.5	1	3.1	1	3.1	0	0	7	21.9	32	100
nd	0	0	1	7.7	4	30.8	1	7.7	1	7.7	0	0	1	7.7	5	38.5	13	100
Total	0	0	11	5.5	73	36.3	83	41.3	3	1.5	2	1.0	7	3.5	22	10.9	201	100
dont hommes	0	0	5	10.0	16	32.0	17	34.0	2	4.0	0	0	4	8.0	6	12.0	50	100
dont femmes	0	0	6	4.0	57	37.7	66	43.7	1	0.7	2	1.3	3	2.0	16	10.6	151	100
< 20	0	0	0	0	0	0	1	33.3	0	0	0	0	2	66.7	0	0	3	100
20-29	0	0	3	4.6	36	55.4	19	29.2	0	0	0	0	7	10.8	0	0	65	100
30-49	0	0	13	16.0	41	50.6	21	25.9	0	0	0	0	1	1.2	5	6.2	81	100
> 50	0	0	1	3.2	17	54.8	11	35.5	1	3.2	0	0	0	0	1	3.2	31	100
nd	0	0	3	33.3	3	33.3	2	22.2	0	0	0	0	1	11.1	0	0	9	100
Total	0	0	20	10.6	97	51.3	54	28.6	1	0.5	0	0	11	5.8	6	3.2	189	100
dont hommes	0	0	13	20.3	29	45.3	16	25.0	0	0	0	0	5	7.8	1	1.6	64	100
dont femmes	0	0	7	5.6	68	54.4	38	30.4	1	0.8	0	0	6	4.8	5	4.0	125	100

Age	Patron		Salarié		Indep.		Chômeur		Rentier		Retraité		Etudiant		nd		Total	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20	0	0	0	0.0	1	25.0	1	25.0	0	0	0	0	2	50.0	0	0	4	100
20-29	0	0	6	10.7	19	33.9	20	35.7	0	0	0	0	7	12.5	4	7.1	56	100
30-49	3	3.3	10	11.0	35	38.5	26	28.6	4	4.4	0	0	1	1.1	12	13.2	91	100
> 50	0	0	2	6.7	17	56.7	7	23.3	2	6.7	0	0	0	0	2	6.7	30	100
nd	0	0	3	13.0	9	39.1	6	26.1	3	13.0	0	0	1	4.3	1	4.3	23	100
Total	3	1.5	21	10.3	81	39.7	60	29.4	9	4.4	0	0	11	5.4	19	9.3	204	100
dont hommes	2	3.2	12	19.0	25	39.7	12	19.0	3	4.8	0	0	4	6.3	5	7.9	63	100
dont femmes	1	0.7	9	6.4	56	39.7	48	34.0	6	4.3	0	0	7	5.0	14	9.9	141	100

Contrôle

Tableau 11 : Chefs de ménage selon qu'ils ont une profession, par âge et par sexe

	Camp			Relogés			Contrôle		
	Oui		Total	Oui		Total	Oui		Total
	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
< 20 ans	2	28.6	7	1	33.3	3	2	50.0	4
20-29 ans	27	37.5	72	26	37.7	69	24	42.1	57
30-49 ans	31	38.3	81	46	51.1	90	37	38.9	95
> 50 ans	12	34.3	35	16	47.1	34	17	54.8	31
nd	4	28.6	14	6	66.7	9	14	60.9	23
Total	76	36.4	209	95	46.3	205	94	44.8	210
dont hommes	29	58	50	41	61.2	67	42	65.6	64
dont femmes	47	29.6	159	54	39.1	138	52	35.6	146

Tableau 12 : Chefs de ménage selon le département de naissance

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Ouest	86	41.1	85	41.5	65	31.0
Nord	10	4.8	9	4.4	16	7.6
Sud	33	15.8	35	17.1	37	17.6
Grand' Anse	44	21.1	33	16.1	33	15.7
Artibonite	2	1.0	6	2.9	11	5.2
Centre	4	1.9	2	1.0	9	4.3
Sud-Est	22	10.5	21	10.2	28	13.3
Nord-Est	3	1.4	0	0.0	4	1.9
Nord-Ouest	2	1.0	5	2.4	4	1.9
Nippes	3	1.4	8	3.9	2	1.0
Etranger	0	0.0	1	0.5	1	0.5
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 13 : Ménages selon le nombre d'émigrants depuis le 12/01/2010, par sexe et par âge

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
< 20 ans	26	29.5	12	26.1	14	32.6
20-29 ans	32	36.4	19	41.3	15	34.9
30-49 ans	18	20.5	12	26.1	10	23.3
> 50 ans	6	6.8	2	4.3	2	4.7
nd	6	6.8	1	2.2	2	4.7
Total	88	100.0	46	100.0	43	100.0
dont hommes	35	39.8	27	58.7	21	48.8
dont femmes	53	60.2	19	41.3	22	51.2
Population	723		882		981	
Tx émigr. 0/00	54.1		23.2		19.5	

Tableau 14 : Ménages selon la raison de départ du dernier logement

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Même logement avant le 12/01/2010	0	0.0	0	0.0	138	65.7
Raison pour avoir quitté son dernier logement:						
Maison détruite	177	84.7	78	38.0	22	10.5
Raisons financières	16	7.7	6	2.9	12	5.7
Raisons familiales	0	0.0	4	2.0	4	1.9
Insécurité/violence	0	0.0	0	0.0	3	1.4
Recherche d'aide	3	1.4	0	0.0	0	0.0
Relogement	0	0.0	93	45.4	2	1.0
Autres	13	6.2	24	11.7	29	13.8
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 15 : Ménages selon la principale source de revenus, par type de source

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Emploi régulier	16	7.7	29	14.1	42	20.0
Emploi occasionnel	47	22.5	57	27.8	48	22.9
Parents/proches à Haïti	59	28.2	46	22.4	49	23.3
Parents/proches à l'étranger	16	7.7	11	5.4	10	4.8
Aides gouvernementales	3	1.4	0	0.0	0	0.0
Aides ONG et OI	2	1.0	1	0.5	1	0.5
Autres	66	31.6	61	29.8	60	28.6
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 16 : Ménages selon la principale source de revenus, par origine de la source

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Moi-même	97	46.4	122	59.5	103	49.0
Conjoint(e)	24	11.5	26	12.7	44	21.0
Parents	49	23.4	44	21.5	51	24.3
Amis	16	7.7	3	1.5	1	0.5
Autres	4	1.9	2	1.0	4	1.9
nd.	19	9.1	8	3.9	7	3.3
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 17 : Ménages selon qu'ils ont souscrit un crédit après le 12/01/2010

	Oui		Total
	Nbr.	%	Nbr.
Camp	50	23.9	209
Relogés	33	16.1	205
Contrôle	40	19.0	210

Tableau 18 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le logement (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Aucune	200	95.7	59	28.8	129	61.4
jusqu'à 500	4	1.9	7	3.4	5	2.4
de 500 à 5 000	2	1.0	108	52.7	44	21.0
de 5 001 à 10 000	3	1.4	8	3.9	12	5.7
de 10 001 à 15 000	0	0.0	4	2.0	6	2.9
plus de 15 001	0	0.0	19	9.3	14	6.7
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 19 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour l'alimentation (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Aucune	30	14.4	13	6.3	33	15.7
jusqu'à 500	9	4.3	5	2.4	6	2.9
de 500 à 5 000	121	57.9	70	34.1	88	41.9
de 5 001 à 10 000	31	14.8	64	31.2	48	22.9
de 10 001 à 15 000	10	4.8	21	10.2	17	8.1
de 15 001 à 20 000	6	2.9	23	11.2	11	5.2
plus de 20 000	2	1.0	9	4.4	7	3.3
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 20 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour les transports (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Aucune	66	31.6	47	22.9	59	28.1
jusqu'à 500	75	35.9	60	29.3	55	26.2
de 500 à 5 000	64	30.6	96	46.8	87	41.4
pls de 5 001	4	1.9	2	1.0	9	4.3
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 21 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour le téléphone (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Aucune	59	28.2	22	10.7	41	19.5
jusqu'à 500	83	39.7	91	44.4	87	41.4
de 500 à 5 000	62	29.7	89	43.4	79	37.6
plus de 5 001	6	2.9	3	1.5	3	1.4
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 22 : Ménages selon les dépenses mensuelles pour la scolarité (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Aucune	110	52.6	91	44.4	91	43.3
jusqu'à 500	16	7.7	9	4.4	12	5.7
de 500 à 5 000	72	34.4	92	44.9	90	42.9
de 5 001 à 10 000	8	3.8	11	5.4	12	5.7
plus de 10 001	3	1.4	2	1.0	5	2.4
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 23 : Ménages selon le revenu mensuel nécessaire pour subvenir aux besoins (en HTG)

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
De 500 à 5 000	13	6.2	5	2.4	17	8.1
de 5 001 à 10 000	36	17.2	13	6.3	21	10.0
de 10 001 à 15 000	29	13.9	26	12.7	32	15.2
de 15 001 à 20 000	17	8.1	45	22.0	22	10.5
de 20 001 à 25 000	15	7.2	21	10.2	23	11.0
de 25 001 à 30 000	9	4.3	18	8.8	13	6.2
de 30 001 à 40 000	10	4.8	14	6.8	10	4.8
de 40 001 à 50 000	4	1.9	8	3.9	7	3.3
plus de 50 001	11	5.3	28	13.7	30	14.3
nd.	65	31.1	27	13.2	35	16.7
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 24: Ménages selon le statut d'occupation dans le logement

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Propriétaire	100	47.8	32	15.6	97	46.2
Locataire/fermier	1	0.5	171	83.4	106	50.5
Occupation de fait	5	2.4	0	0.0	1	0.5
Occupation à titre gratuit	103	49.3	2	1.0	6	2.9
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 25 : Ménages selon le type de logement

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Maison	5	2.4	185	90.2	186	88.6
Appartement	0	0.0	11	5.4	20	9.5
Abri provisoire	38	18.2	4	2.0	3	1.4
Taudis	19	9.1	3	1.5	0	0.0
Tente	147	70.3	1	0.5	1	0.5
Autres	0	0.0	1	0.5	0	0.0
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 26 : Ménages selon les parois du logement

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Paille/plastique/carton	183	87.6	2	1.0	2	1.0
Tôle/bois	18	8.6	49	23.9	53	25.2
Maçonnerie	0	0.0	154	75.1	155	73.8
Autres	8	3.8	0	0.0	0	0.0
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 27 : Ménages selon le nombre de pièces du logement

Nbr de pièces	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
1	197	94.3	134	65.4	111	52.9
2	11	5.3	46	22.4	55	26.2
3	0	0.0	17	8.3	25	11.9
4	1	0.5	7	3.4	15	7.1
5 et +	0	0.0	1	0.5	4	1.9
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0
Moyenne	1.07		1.52		1.81	

Tableau 28 : Ménages selon le nombre de personnes par pièce

Nbr. perso.	Camp			Relogés					Contrôle				
	Nbr. pièces		Total perso.	Nbr. pièces				Total perso.	Nbr. pièces				Total perso.
	1	2 et +		1	2	3	4 et +		1	2	3	4 et +	
	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.	Nbr.
1	24	0	24	5	2	0	0	7	6	0	0	0	6
2	38	1	78	23	3	1	0	54	15	3	5	3	52
3	54	0	162	35	8	2	0	135	20	8	4	1	99
4	38	4	168	33	10	1	1	180	19	18	3	4	176
5	18	3	105	17	8	0	2	135	26	13	5	1	225
6	19	3	132	13	9	6	1	174	9	4	4	1	108
7 et plus	6	1	54	8	6	7	4	197	16	9	5	9	315
Total ménage	197	11	723	134	46	17	7	882	111	55	26	19	981
Moy perso./ pièce	3.37			3.85	4.63	5.88			4.38	4.84	4.92		

Tableau 29 : Ménages selon l'accès aux services de base et la possession d'équipements ménagers

	Camp		Total	Relogés		Total	Contrôle		Total
	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
Eau courante	40	19.1	209	74	36.1	205	47	22.4	210
Electricité (génératrice)	30	14.4		149	72.7		129	61.4	
Cuisinière gaz ou électricité	7	3.3		31	15.1		33	15.7	
Réfrigérateur	6	2.9		28	13.7		50	23.8	
Bicyclette	10	4.8		3	1.5		6	2.9	
Motocyclette	14	6.7		8	3.9		13	6.2	
Voiture	19	9.1		38	18.5		15	7.1	
Radio	51	24.4		134	65.4		139	66.2	
Télévision, vidéo	44	21.1		134	65.4		145	69.0	
Ordinateur	28	13.4		24	11.7		20	9.5	
Internet	8	3.8		9	4.4		5	2.4	
Caméra photo	12	5.7		12	5.9		10	4.8	

Tableau 30 : Ménages selon la principale source d'approvisionnement en eau courante

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Robinet / conduite d'eau	53	25.4	113	55.1	91	43.3
Fontaine publique	26	12.4	27	13.2	6	2.9
Camion citerne	112	53.6	48	23.4	80	38.1
Eau de pluie	12	5.7	14	6.8	30	14.3
Autres	6	2.9	3	1.5	3	1.4
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 31 : Ménages selon la principale source d’approvisionnement en eau potable

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Eau courante	48	23.0	17	8.3	22	10.5
Eau traitée embouteillée	37	17.7	54	26.3	45	21.4
Eau traitée en kiosque	43	20.6	65	31.7	66	31.4
Eau traitée en camion	35	16.7	26	12.7	31	14.8
Eau filtrée par vos soins	33	15.8	42	20.5	42	20.0
Autres	13	6.2	1	0.5	4	1.9
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 32 : Ménages selon le mode principal d’évacuation des déchets

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Camion de la mairie	171	81.8	73	35.6	30	14.3
Collecte par service privé	6	2.9	4	2.0	2	1.0
Déversement	15	7.2	70	34.1	103	49.0
Incinération régulière	1	0.5	5	2.4	3	1.4
Autres	16	7.7	53	25.9	72	34.3
Total	209	100	205	100	210	100

Tableau 33 : Ménage selon l’existence d’un système de drainage des eaux usées

Camp			Relogés			Contrôle		
Oui		Total	Oui		Total	Oui		Total
Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
50	23.9	209	73	35.6	205	63	30.0	210

Tableau 34 : Ménages selon le type de sanitaires

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
WC dans le ménage	5	2.7	66	33.0	46	22.5
WC hors ménage	1	0.5	27	13.5	19	9.3
Latrine sur la cour	4	2.2	61	30.5	96	47.1
Latrine hors la cour	6	3.3	45	22.5	43	21.1
Latrine mobile commune	166	91.2	1	0.5	0	0.0
Total	182	100.0	200	100.0	204	100.0

Tableau 35 : Ménages selon le type d'institution médicale fréquentée

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Hopital public	69	33.0	82	40.0	62	29.5
Hopital privé	19	9.1	53	25.9	59	28.1
Clinique privée	13	6.2	12	5.9	12	5.7
Dispensaire public	10	4.8	2	1.0	10	4.8
Centre de santé comm.	56	26.8	34	16.6	48	22.9
Structure méd. post-séisme	20	9.6	3	1.5	1	0.5
Aucune	22	10.5	18	8.8	17	8.1
Autres	0	0.0	1	0.5	1	0.5
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 36 : Ménages selon la vaccination des enfants de moins de 5 ans, par type de vaccin

	Camp			Relogés			Contrôle		
	Oui		Total	Oui		Total	Oui		Total
	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
BCG	60	92.3	65	70	95.9	73	75	94.9	79
Ditiper	57	87.7		69	94.5		67	84.8	
Polio	53	81.5		68	93.2		63	79.7	
Rougeole	49	75.4		65	89.0		59	74.7	

Tableau 37 : Ménages selon le lieu de naissance du dernier-né

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Maison	32	36.4	36	40.9	53	60.9
Hopital public	47	53.4	38	43.2	23	26.4
Clinique privée	5	5.7	10	11.4	7	8.0
Centre de santé	4	4.5	2	2.3	2	2.3
Dispensaire	0	0.0	1	1.1	1	1.1
Autres	0	0.0	1	1.1	1	1.1
Total	88	100.0	88	100.0	87	100.0

Tableau 38 : Ménages selon le suivi de soins prénatals ou non par la mère lors de sa dernière grossesse

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Régulièrement	53	61.6	63	75.0	61	70.9
Une fois au hasard	25	29.1	14	16.7	19	22.1
Pas du tout	8	9.3	7	8.3	6	7.0
Total	86	100.0	84	100.0	86	100.0

Tableau 39 : Ménages selon les moyens de se protéger du choléra

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Bien cuire les aliments	0	0.0	1	0.5	1	0.5
Règles d'hygiène	29	13.9	33	16.1	33	15.7
Aquatab	1	0.5	3	1.5	1	0.5
Précautions	2	1.0	11	5.4	5	2.4
Clorox	9	4.3	7	3.4	4	1.9
Laver aliments	1	0.5	3	1.5	0	0.0
Maison propre	26	12.4	19	9.3	19	9.0
Laver les mains au savon	78	37.3	81	39.5	73	34.8
Utiliser et boire de l'eau traitée	49	23.4	42	20.5	71	33.8
Ne rien faire du tout	0	0.0	2	1.0	0	0.0
nd	14	6.7	3	1.5	3	1.4
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 40 : Chefs de ménage selon la connaissance de cas de choléra dans l'environnement immédiat

Camp			Relogés			Contrôle		
Oui		Total	Oui		Total	Oui		Total
Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.	Nbr.	%	Nbr.
140	67.0	209	72	35.1	205	72	34.3	210

Tableau 41 : Chefs de ménage selon leur perception du niveau de sécurité dans la communauté

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Très en sécurité	13	6.2	107	52.2	75	35.7
En sécurité dans la plupart des endroits	14	6.7	40	19.5	24	11.4
En sécurité dans peu d'endroits	14	6.7	19	9.3	33	15.7
Pas en sécurité du tout	157	75.1	33	16.1	69	32.9
Ne sait pas	11	5.3	6	2.9	9	4.3
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 42 : Chefs de ménage selon leur perception du niveau de sécurité actuelle par rapport à la période précédant le 12/01/2010

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Améliorée	20	9.6	82	40.0	47	22.4
Aucun changement	67	32.1	81	39.5	61	29.0
Détériorée	107	51.2	37	18.0	58	27.6
Ne sait pas	15	7.2	5	2.4	44	21.0
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 43 : Chefs de ménage selon le mode de résolution des conflits

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Tribunaux	4	1.9	5	2.4	3	1.4
Police	97	46.4	60	29.3	65	31.0
OCB	8	3.8	3	1.5	2	1.0
Notables	24	11.5	12	5.9	15	7.1
Eglises	0	0.0	1	0.5	1	0.5
Rien	34	16.3	21	10.2	27	12.9
Autres	4	1.9	10	4.9	6	2.9
Ne sait pas	38	18.2	93	45.4	91	43.3
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 44 : Chefs de ménage selon la principale source d'information sur les problèmes de la communauté

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Radio	52	24.9	87	42.4	76	36.2
Télévision	2	1.0	16	7.8	17	8.1
Journal	3	1.4	3	1.5	2	1.0
Réunion commun.	5	2.4	4	2.0	6	2.9
Télédiol	110	52.6	60	29.3	73	34.8
Ne sait pas	37	17.7	35	17.1	36	17.1
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 45 : Chefs de ménage selon leur vote ou notes aux dernières élections présidentielles, par sexe

		Oui		Total
		%	Nbr.	
Camp	Hommes	35	70.0	50
	Femmes	103	64.8	159
	Total	138	66.0	209
Relogés	Hommes	56	83.6	67
	Femmes	107	77.5	138
	Total	163	79.5	205
Contrôle	Hommes	46	71.9	64
	Femmes	96	65.8	146
	Total	142	67.6	210

Tableau 46 : Chefs de ménage selon la possession ou non d'une carte nationale d'identité, par sexe

		Oui		Total
		%	Nbr.	
Camp	Hommes	42	84.0	50
	Femmes	114	71.7	159
	Total	156	74.6	209
Relogés	Hommes	61	91.0	67
	Femmes	119	86.2	138
	Total	180	87.8	205
Contrôle	Hommes	60	93.8	64
	Femmes	127	81.4	156
	Total	187	85.0	220

Tableau 47 : Chefs de ménage selon l'évaluation du degré d'impact des OCB

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Beaucoup d'impact	13	6.2	39	19.0	12	5.7
Peu d'impact	28	13.4	32	15.6	20	9.5
Aucun impact	60	28.7	28	13.7	51	24.3
Ne sait pas	108	51.7	106	51.7	127	60.5
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 48 : Chefs de ménages selon l'évaluation des rapports entre la communauté et les ONG

	Camp		Relogés		Contrôle	
	Nbr.	%	Nbr.	%	Nbr.	%
Très bon	25	12.0	35	17.1	6	2.9
Bon	31	14.8	38	18.5	18	8.6
Moyen	32	15.3	22	10.7	10	4.8
Mauvais	20	9.6	14	6.8	15	7.1
Aucun rapport	24	11.5	18	8.8	44	21.0
Ne sait pas	77	36.8	78	38.0	117	55.7
Total	209	100.0	205	100.0	210	100.0

Tableau 49 : Chefs de ménage selon leur connaissance d'une organisation de défense des droits dans la zone

		Oui		Total
		%	Nbr.	
Camp	Droits humains	28	13.4	209
	Droits des femmes	30	14.4	
	Droits des enfants	17	8.1	
Relogés	Droits humains	14	6.8	205
	Droits des femmes	22	10.7	
	Droits des enfants	5	2.4	
Contrôle	Droits humains	15	7.1	210
	Droits des femmes	18	8.6	
	Droits des enfants	8	3.8	

Trois années sont passées depuis le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti en janvier 2010. Trois années durant lesquels 1,5 millions de personnes déplacées ont fait l'objet d'une assistance particulière dans des camps d'urgence et à travers, entre autres, des programmes de relogement. Pourtant, malgré les diverses actions entreprises pour leur venir en aide, des centaines de milliers de personnes vivent aujourd'hui encore dans les conditions sommaires qu'offrent les 450 camps déployés à travers le pays.

Afin de comprendre comment une telle situation a pu se pérenniser et quelles sont les solutions qui peuvent y être apportées, il paraît fondamental de questionner les conditions de vie et les besoins essentiels des populations déplacées en Haïti.

La présente étude se base pour la première fois sur une enquête auprès de trois échantillons de ménages vivant dans le camp de Sainte-Thérèse, ayant été relogés et résidant aux alentours du camp. La comparaison de leur situation montre que les populations plus pauvres sont restées dans les camps. Les leçons tirées de cette étude sont d'un intérêt fondamental pour la communauté internationale du développement et pour les acteurs nationaux dans le pays.

